

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2781

17 décembre 2010

SOMMAIRE

A & D Management S.à r.l.	133475	Dapac	133485
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	133480	Décolampe S.à r.l.	133485
Agat Re	133475	DSA S.à r.l.	133486
Agence Immobilière Manuel CARDOSO		Electricité Générale Cardoso et Loureiro	
S.à r.l.	133476	S.à r.l.	133486
Alutashop.com S.à r.l.	133476	Entreprise de Constructions PARISOTTO	
Ambiente Da Cruz S.à r.l.	133476	S.à r.l.	133486
Arabel Financière S.A.	133447	Entreprise Générale de Constructions Ma-	
Arguedas S.A.-SPF	133476	manuel CARDOSO S.à r.l.	133486
Art Deco Lux S.A.	133477	Etablissement Osch et Fils S.à r.l.	133487
Atelier Carrelage S.à r.l.	133476	ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAI-	
Atelier Olivier Sàrl	133477	RES Luxembourg S.A.	133487
AVL Diffusion	133477	ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAI-	
Bereloptik S.à r.l.	133477	RES Luxembourg S.A.	133487
Beryss S.A.	133478	Everest Fund	133478
Bessonnat S.A.	133479	Exklusiv Portfolio SICAV	133486
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ..	133479	"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA	
Bio-Products and Bio-Engineering S.A. ..	133479	S.à r.l.	133475
BMHRE 1	133479	"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA	
BMHRE 2	133480	S.à r.l.	133475
BMHRE 3	133480	"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA	
Bois Parren S.A.	133479	S.à r.l.	133475
Britcastle Invest S.A.	133480	Hammer Logistik A.G.	133487
Cameron Lux V S.à r.l.	133481	H & R S.à r.l.	133485
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité		London Acquisition Luxco S.à r.l.	133488
S.A.	133481	Operator One S.A.	133442
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité		Puzzle Niche Fund SICAV-FIS	133447
S.A.	133481	Seamer Holding S.à r.l.	133488
Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité		StarLease Capital S.A.	133488
S.A.	133481	THQ Wireless International S.à r.l.	133446
Couleur Café S.A.	133477	UFG-LFP International	133447
CR Associés S.à r.l.	133481	Zephyr Capital S.à r.l.	133474

Operator One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 139.596.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of October.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of OPERATOR ONE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary of June 13th 2008, published in the Mémorial C, Number 1745 of July 15th 2008,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B 139596, the articles being amended for the last time by the undersigned notary on December 4th 2009, published in the Mémorial C number 83 of January 13th 2010.

The meeting is declared open at 2 p.m. with Mr. Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Anne LAUER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of non-voting shares;
3. Consequential amendment of article 6 of the articles of association;
4. Consequential amendment of article 17 of the articles of association;
5. Consequential amendment of article 19 of the articles of association;
6. Consequential amendment of article 20 of the articles of association;
7. Creation of an authorized share capital, divided into ordinary shares and preferred non-voting shares and consequential amendment of article 5 of the articles of association;
8. Addition of a new paragraph 6.4. to article 6;
9. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create preferred non-voting shares.

The preferred non-voting shares confer the right to a preferential and cumulative dividend of one percent (1%) of the accounting par value of the shares. They shall participate in the distribution of any surplus profits, at the same level as the ordinary shares.

Upon liquidation of the Company, the non-voting shares confer a preferential right to reimbursement of the contribution. They shall participate in the distribution of any surplus liquidation proceeds at the same level as the ordinary shares.

The non-voting shares do not carry any voting rights, unless otherwise provided for by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

In light of the foregoing resolution, the general meeting resolves to add the following as first paragraph 6.1 - Rights of non-voting shares to the current article 6 of the articles of association and number the current paragraph 1, 6.2. -Form of Shares and the current paragraph 2, 6.3. - Share Certificates:

The preferred non-voting shares confer the right to a preferential and cumulative dividend of one percent (1%) of the accounting par value of the shares. They shall participate in the distribution of any surplus profits, at the same level as the ordinary shares.

The non-voting shares do not carry any voting rights, unless otherwise provided for by the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

In light of the first resolution, the general meeting resolved to amend the fifth paragraph of article 17 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 17. (Fifth paragraph).** Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and except for the preferred non-voting shares which shall not have any voting rights unless otherwise required by law.

Fourth resolution

In light of the first resolution, the general meeting resolved to amend the second paragraph of article 19 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 19. (Second paragraph).** Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Subject to the rights of the holders of preferred non-voting shares, it may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Fifth resolution

In light of the first resolution, the general meeting resolves to add the following as third paragraph to article 20 of the articles of association:

"Upon liquidation of the Company, the non-voting shares confer a preferential right to reimbursement of the contribution. They shall participate in the distribution of any surplus liquidation proceeds at the same level as the ordinary shares."

Sixth resolution

The general meeting resolves, following a board resolution taken on June 7th 2010, to create an authorized share capital of EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro), divided into 36,000,000 (thirty-six million) ordinary shares and 4,000,000 (four million) preferred non-voting shares and to amend the first two paragraphs of article 5 of the articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The Company has an issued capital of 34,444.44 EUR (thirty-four thousand four hundred forty-four point forty-four Euros), divided into 1,000,000 (one million) shares without par value, fully paid-in.

Authorized capital

The corporate share capital of the company may be increased from its present amount to 1.250.000 EUR, by the creation and the issue of shares without par value having the same rights and advantages as the existing shares and/or by the creation and issue of preferred non-voting shares without par value."

Seventh resolution

The general meeting resolved to add a new paragraph 6.4. to article 6, which will read as follows:

" **Art. 6.4. Pre-emption rights.** If at any time any holder of non-voting shares receives an offer to transfer any of the non-voting shares and if the shareholder desires to accept such offer:

(a) the relevant holder must give notice in writing to Freedom Telecom S.A. of that offer, with details of the proposed transferee and of its proposed price (as a "Transfer Notice");

(b) within thirty (30) days after receipt of the Transfer Notice, Freedom Telecom S.A. shall have the right by notice in writing (the "Purchase Notice") to inform the shareholder wishing to transfer his shares that it wishes to purchase that proportion of the preferred non-voting shares mentioned in the Transfer Notice (the "Offered Non-Voting Shares") at such price as may be specified in the Transfer Notice;

(c) if Freedom Telecom S.A. so serves a Purchase Notice in respect of all of the Offered Non-Voting Shares, the sale and purchase of the Non-Voting Shares shall be completed no later than three (3) business days after the expiration of the thirty (30) day period referred to above; if not, the shareholder selling the non-voting shares shall thereafter be entitled to transfer all of the offered nonvoting shares to the third party purchaser on the terms specified in the Transfer Notice within sixty (60) days.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not result from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February

1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 2.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company resulting from this document are estimated at EUR 1.100.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de OPERATOR ONE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, Numéro 1745 du 15 juillet 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 139596, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu pardevant le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 83 du 13 janvier 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'actions sans droit de vote;
3. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la société;
4. Modification afférente de l'article 17 des statuts de la société;
5. Modification afférente de l'article 19 des statuts de la société;
6. Modification afférente de l'article 20 des statuts de la société;
7. Création d'un capital autorisé, divisé en actions ordinaires et actions préférentielles sans droit de vote et modification afférente de l'article 5 des statuts de la société.
8. Rajout d'un nouvel alinéa 6.4. à l'article 6;
9. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(iv) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de créer des actions préférentielles sans droit de vote.

Les actions préférentielles sans droit de vote confèrent le droit à un dividende préférentiel et cumulatif d'un pour cent (1%) de la valeur au pair comptable des actions. Elles participent à la distribution du surplus des bénéfices, au même niveau que les actions ordinaires.

Lors de la liquidation de la Société, les actions sans droit de vote confèrent un droit préférentiel au remboursement de la contribution. Ils participent à la distribution de tout produit du surplus de la liquidation au même niveau que les actions ordinaires.

Les actions sans droit de vote ne comportent aucun droit de vote, sauf disposition contraire prévue par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

En vue de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide d'ajouter ce qui suit comme premier alinéa 6.1 - Droits d'actions sans droit de vote à l'actuel article 6 des statuts de la société et numérote l'actuel alinéa 1, 6.2. - Forme des actions et l'actuel alinéa 2, 6.3. Certificats d'actions:

Les actions préférentielles sans droit de vote confèrent le droit à un dividende préférentiel et cumulatif d'un pour cent (1%) de la valeur au pair comptable des actions. Elles participent à la distribution du surplus des bénéfices, au même niveau que les actions ordinaires.

Les actions sans droit de vote ne comportent aucun droit de vote, sauf disposition contraire prévue par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

En vue de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 17. (Cinquième alinéa).** Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des limitations imposées par la loi et, sauf pour les actions préférentielles sans droit de vote qui n'auront pas de droit de vote sauf si autrement requis par la loi."

Quatrième résolution

En vue de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 19. (Deuxième alinéa).** Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Sous réserve des droits des détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote, il peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou une réserve de provision, de le reporter à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Cinquième résolution

En vue de la première résolution, l'assemblée générale décide d'ajouter comme suit un troisième alinéa à l'article 20 des statuts de la société:

" **Art. 20. (Troisième alinéa).** Lors de la liquidation de la Société, les actions préférentielles sans droit de vote confèrent un droit préférentiel au remboursement de l'apport. Elles participent à la distribution de tout produit du surplus de la liquidation au même niveau que les actions ordinaires."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide, suite à une résolution du conseil d'administration du 7 juin 2010, de créer un capital autorisé de EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros), divisé en 36.000.000 (trente-six millions) d'actions ordinaires et 4.000.000 (quatre millions) d'actions préférentielles sans droit de vote et de modifier les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** La Société a un capital émis de 34,444.44 EUR (trente quatre mille quatre cent quarante-quatre virgule quarante quatre euros), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions sans valeur nominale, entièrement libérées."

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté à 1.250.000 EUR, par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et/ou par la création et l'émission de nouvelles actions préférentielles sans droit de vote sans valeur nominale.

Septième résolution

L'assemblée générale a décidé d'ajouter un nouvel alinéa 6.4. à l'article 6, qui se lira comme suit:

" **Art. 6.4. Droit de pré-emption.** Si à un moment donné un actionnaire reçoit une offre de céder des actions préférentielles sans droit de vote détenues par lui, alors, si l'actionnaire souhaite accepter cette offre:

(a) il devra aviser Freedom Telecom S.A. de cette offre, indiquant des détails concernant le cessionnaire proposé et le prix proposé (l' "Avis de Cession");

(b) endéans les trente (30) jours suivant réception de l'Avis de Cession, Freedom Telecom S.A. est autorisée à informer par écrit (l' "Avis d'Acquisition") l'actionnaire souhaitant céder ses actions qu'elle souhaite acquérir les actions préférentielles sans droit de vote visés à l'Avis de Cession (les "Actions Sans Droit de Votre Offertes"), au prix indiqué dans l'Avis de Cession

(c) si Freedom Telecom S.A. notifie ainsi des Avis d'Acquisition pour l'intégralité des actions sans droit de vote offertes, la vente et l'acquisition des actions sans droit de vote offertes devra être réalisée au plus tard trois jours (3) ouvrables suivant l'expiration du délai de trente (30) jours prédécrit; sinon, l'actionnaire cédant aura alors le droit de céder toutes les actions sans droit de vote offertes au tiers acquéreur selon les modalités définies dans l'Avis de Cession endéans les soixante (60) jours."

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne constitue pas un produit d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 14.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.100 EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; A. LAUER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46970. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Paul Decker.

Référence de publication: 2010152107/243.

(100173644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

THQ Wireless International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.701.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 13 septembre 2010

En date du 13 septembre 2010, l'Associé Unique de THQ Wireless International S.à r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur Sebastien Pauchot comme gérant de la société avec effet immédiat;
- De nommer Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht, Pays-Bas, résidant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010152131/17.

(100174279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Arabel Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 24.893.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 03 novembre 2010, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Angela Watson, avec adresse professionnelle au Shirley & Charlotte Streets, 4899 Nassau, Bahamas
- Natasha Major, avec adresse professionnelle au Shirley & Charlotte Streets, 4899 Nassau, Bahamas
- Ann Chea, avec adresse professionnelle au Shirley & Charlotte Streets, 4899 Nassau, Bahamas

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010152415/16.

(100175736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

UFG-LFP International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 23.447.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} janvier 2010 que Messieurs Jean-Luc Gavray et Loris Di Vora ont été révoqués en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010152136/13.

(100173654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Puzzle Niche Fund SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.441.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November

Before us Maître Henri BECK, notary public, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company Puzzle Niche S.à r.l. (formerly Puzzle Investment S.à r.l.), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.128,

hereby duly represented by Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal on November 9, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The pre-mentioned Puzzle Niche S.à r.l. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company Puzzle Niche Fund S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.441, incorporated by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on February 5, 2010 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 680 on March 31, 2010 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

133448

First resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euros to United States Dollar with effect as of today on the basis of the exchange rate fixed by the European Central Bank on November 8, 2010 (EUR 1.- = USD 1.3917).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the nominal value of the Company's shares from the current value of one Euro (EUR 1.-) each to a new value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to restate that after the conversion of the currency from Euros to United States Dollar and the change of the nominal value of the Company's shares, the Company's share capital amount is fixed at eighteen thousand ninety-two United States Dollars (USD 18,092.-) represented by eighteen thousand ninety-two (18,092) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to cancel the thirteen thousand (13,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and replace them by eighteen thousand ninety-two (18,092) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each to be allocated to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-two United States Dollars (USD 2,220,952.-) in order to bring it from its present amount of eighteen thousand ninety-two United States Dollars (USD 18,092.-) represented by eighteen thousand ninety-two (18,092) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) to two million two hundred thirty nine thousand forty-four United States Dollars (USD 2,239,044.-) represented two million two hundred thirty nine thousand forty-four (2,239,044) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), by the issue of two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-two (2,220,952) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), each having the same rights and obligations as the existing shares.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to issue two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-two (2,220,952) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appears Mrs. Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company G.B.G, a private partnership ("société civile"), incorporated under the laws of France, having its registered office at F-75017 Paris, 106, rue des Dames, registered with the Register of Commerce and Companies in Paris under number 503 352 395, by virtue of a power of attorney given on November 9, 2010, such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing G.B.G. and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of G.B.G. to one million one hundred ten thousand four hundred seventy six (1,110,476) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) by contribution in kind to capital in the form of a release of all obligations of the Company under the loan agreement concluded on March 12, 2010 with the Company in an amount of one million one hundred ten thousand four hundred seventy six United States Dollars (USD 1,110,476.-).

Such contribution in kind has been evaluated at an amount of one million one hundred ten thousand four hundred seventy six United States Dollars (USD 1,110,476.-) pursuant to an auditor's report established by an independent auditor.

The relevant contribution in kind auditor's report has been drafted by Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, a public limited liability company ("société anonyme"), incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-8308 Capellen, 83 Pafebruch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 43298 (the "Auditor") on November 9, 2010 whereas the contributed receivables under the shareholder's account have been identified and evaluated, and which conclusion is as follows:

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the shares to be issued [or that the global value of the Company is not at least corresponding to the minimum share capital of a "Société en Commandite par Actions".

This report is issued only on the basis of articles 31-1 and 103 of the Luxembourg law on commercial companies, for the benefit of the Board of Directors and the Shareholders of the Company, as well as the Notary stating such transaction. This report cannot be used to other means, cannot be transmitted to third parties and cannot be included or referenced

in other documents than those of the General Meeting of the Shareholders resolving upon the capital increase of the Company without our prior authorization.]”

A copy of the Auditor’s report as well as a copy of the contribution in kind agreement, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with the registration authorities.

There now appears Mrs. Morgane IMGRUND previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company TIZZA FINANCE, a private partnership (“société civile”), incorporated under the laws of France having its registered office at F-92420 Vaucresson, 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 503 327 975, by virtue of a power of attorney given on November 9, 2010, such power of attorney, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing TIZZA FINANCE and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of TIZZA FINANCE to one million one hundred ten thousand four hundred seventy six (1,110,476) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) by contribution in kind to capital in the form of a release of all obligations of the Company under the loan agreement concluded on March 12, 2010 with the Company in an amount of one million one hundred ten thousand four hundred seventy six United States Dollars (USD 1,110,476.-). Such contribution in kind has been evaluated at an amount of one million one hundred ten thousand four hundred seventy six United States Dollars (USD 1,110,476.-) pursuant to an auditor’s report established by an independent auditor.

The relevant contribution in kind auditor’s report has been drafted by the Auditor on November 9, 2010 whereas the contributed shareholder’s account have been identified and evaluated, and which conclusion is as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the shares to be issued [or that the global value of the Company is not at least corresponding to the minimum share capital of a “Société en Commandite par Actions”.

This report is issued only on the basis of articles 31-1 and 103 of the Luxembourg law on commercial companies, for the benefit of the Board of Directors and the Shareholders of the Company, as well as the Notary stating such transaction. This report cannot be used to other means, cannot be transmitted to third parties and cannot be included or referenced in other documents than those of the General Meeting of the Shareholders resolving upon the capital increase of the Company without our prior authorization.]”

A copy of the Auditor’s report as well as a copy of the contribution in kind agreement, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Shareholder formally resolved to accept the said subscriptions and contributions and to issue and allot to the subscriber two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-two (2,220,952) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) as follows:

G.B.G.	1,110,476 shares
TIZZA FINANCE	1,110,476 shares

Seventh resolution

The shareholders resolved to accept the resignation of all the directors of the Company, namely:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Mr. Patrice YANDE, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The shareholders further resolved to grant full and complete discharge to the directors for the execution of their mandates until the date hereof.

Eighth resolution

The shareholders resolved to change the corporate purpose of the Company into an investment company with variable capital - specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé”) in order to enable it to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets in accordance with the amended Luxembourg law of February 13, 2007 on specialised investment funds as follows:

“The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles, borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes,

promissory notes, and other debt or equity instruments advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings, enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or its Manager, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, to the fullest extent permitted under the “Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés” (hereafter the “Law of February 13, 2007”) but in any case within the limits of the investment policy determined by the Manager pursuant to Article 19 of these Articles of Association.”

Ninth resolution

The shareholders resolved to change the Company’s legal form from a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) without interruption of its legal personality to a partnership limited by shares (“société en commandite par actions”).

Except the conversion of the share capital and the increase of the same share capital approved above, the share capital and the reserves stay unchanged as well as all the assets and liabilities and the value of the investment company with variable capital - specialised investment fund under the form of a partnership limited by share (“société d’investissement à capital variable - fond d’investissement spécialisé sous forme d’une société en commandite par actions”) will continue the book entries and the accountancy held by the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”).

The conversion is done on the basis of the assets and liabilities statement of the Company as at August 20, 2010. A copy of the statement, after having been signed “ne varietur” by the shareholders and the undersigned notary will remain attached to the present deed, to be filed together with the registration authorities.

In accordance with articles 103 and 31-1 of the amended Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, the pre-said assets and liabilities statement has been subject to an auditor’s report drafted by the Auditor and dated November 9, 2010 A copy of this report, after having been signed “ne varietur” by the shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

The conclusions of this report are as follows:

“Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe [that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number and the nominal value of the shares to be issued or] that the global value of the Company is not at least corresponding to the minimum share capital of a “Société en Commandite par Actions”.

This report is issued only on the basis of articles 31-1 and 103 of the Luxembourg law on commercial companies, for the benefit of the Board of Directors and the Shareholders of the Company, as well as the Notary stating such transaction. This report cannot be used to other means, cannot be transmitted to third parties and cannot be included or referenced in other documents than those of the General Meeting of the Shareholders resolving upon the capital increase of the Company without our prior authorization.”

All the transactions carried out from this day by the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) are considered having been done on behalf of the investment company with variable capital - specialised investment fund in form of a partnership limited by shares (“société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé - société en commandite par actions”), in particular with regard to the drafting of the accountancy of the Company.

Each of the Company’s shares has been fully paid in before the conversion of the Company.

Tenth resolution

The shareholders resolved to convert all of the existing shares (“parts sociales”) into shares (“actions”) and subsequently to create category A unlimited shares (the “Management Shares”) and category B limited shares (the “Shares”).

The shareholders resolved that one (1) share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) held by the company Puzzle Niche S.à r.l. prenamed, one million one hundred ten thousand four hundred seventy six (1,110,476) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) shares held by the company G.B.G, prenamed, and one million one hundred ten thousand four hundred seventy six (1,110,476) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) held by the company TIZZA FINANCE, prenamed, will be reclassified as Shares, and the company Puzzle Niche S.à r.l., prenamed, the company G.B.G., prenamed, and the company TIZZA FINANCE, prenamed, within as limited shareholders (“associés commanditaires”) of the Company and that the remaining eighteen thousand ninety-one (18.091) shares held by the company Puzzle Niche S.à r.l. will be reclassified as Management Shares, and the company Puzzle Niche S.à r.l. within as unlimited shareholder (“associé commandité”) of the Company, so that the initial capital of the Company will be represented by two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-three (2,220,953) Shares, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and by eighteen thousand ninety-one (18.091) Management Share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-).

Eleventh resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company into “Puzzle Niche Fund SICAV-FIS”.

Twelveth resolution

The shareholders resolved to restate completely the Company's articles of association in the form attached to the proxy in order to the change of the Company's legal form and any other amendment resolved above.

Upon resolution of the shareholders, the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

“Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the current subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, an investment company with variable capital specialised investment fund (“société d’investissement à capital variable - fonds d’investissement spécialisé”) in form of a partnership limited by shares (“Société en commandite par actions”) under the name of “Puzzle Niche Fund SICAV-FIS” (hereinafter the “Company”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with this registered office or between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association by law provided that the Manager votes in favour of such resolution.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles, borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments advance, lend or deposit money or give credit to related companies and undertakings, enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or its Manager, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company, to the fullest extent permitted under the “Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d’investissement spécialisés” (hereafter the “Law of February 13, 2007) but in any case within the limits of the investment policy determined by the Manager pursuant to Article 19 of these Articles of Association.

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall at any time be equal to the Net Asset Value of the Company as defined in Article 12 of these Articles of Association and shall be represented by fully paid up shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-), each.

The Manager may decide, in accordance with Article 8, if and from which date shares of different categories (a “Category” or together the “Categories”) shall be offered for sale, those shares to be issued on terms and conditions as shall be decided by the Manager.

The minimum capital shall be the equivalent in United States Dollars of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000.) and has to be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a collective investment undertaking under Luxembourg law.

The initial capital is set at two million two hundred thirty-nine thousand forty-four United States Dollars (USD 2,239,044.-), divided into eighteen thousand ninety-one (18,091) shares of Category A (the “Management Shares”), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and two million two hundred twenty thousand nine hundred fifty-three (2,220,953) shares of Category B (hereinafter together with any shares of the Category B which will be issued in the future referred to as the “Shares”), each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), fully paid up, which have been fully subscribed and paid in.

The Management Shares will be subscribed exclusively and entirely by the unlimited shareholder (“associé commandité”) Puzzle Niche S.à r.l. (formerly Puzzle Investment S.à r.l.), a private limited liability company (“société à responsabilité

limitée”) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B151128 (the “Manager”); the Shares will be subscribed by the limited shareholders (“associés commanditaires”).

The Company has the power to acquire for its own account its shares at any time.

Art. 6. Sub-Funds. The Manager may decide to establish one or several pool of assets constituting a sub-fund (a compartment, hereafter a “Sub-Fund”) within the meaning of article 71 of the Law of February 13, 2007. Each Sub-Fund shall constitute a segregated pool of assets for the exclusive benefit of such Sub-Fund. The Manager shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund, contained in a “Sub-Fund Particulars” attached to the offering memorandum (the “Offering Memorandum”).

The Manager may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Manager may, at the expiry of the initial period of time, prolong the duration of the relevant Sub-Fund one or several times. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Category(ies) of Shares, in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 28 below.

At each prolongation of a Sub-fund, the shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prolongation becoming effective. The Offering Memorandum shall indicate the duration of each Sub-fund and, if appropriate, its prolongation.

With regard to creditors the Company shall be considered as a single legal entity. However, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Sub-Fund shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Sub-Fund. As between the shareholders, each Sub-Fund shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in USD, be converted into USD and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-Funds.

For consolidation purposes, the reference currency of the Company is the USD.

Art. 7. Form of Shares. The shares will be issued as registered shares.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (herein after the “Share Register”) which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Share Register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him and the amount paid up on each such share.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Share Register.

A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Share Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent the rights to such share towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share.

The Company may in the sole discretion of the Manager accept subscriptions in kind subject however to the fact that (i) the contribution in kind is compliant with the Company’s and relevant Sub-Fund’s investment policy (ii) a valuation report from an independent auditor is produced.

Art. 8. Issue of Shares. The Manager is authorized without limitation to issue at any time additional shares with a nominal value of One United States Dollars (USD 1.-) each fully paid up, in any Category, without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

When shares are issued by the Company, the Net Asset Value per share is calculated in accordance with Article 12 hereof. The issue price of shares to be issued is based on the Net Asset Value per share as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium, other adjustments or cost as determined by the Manager and as disclosed in the current Offering Memorandum. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which Company shares are sold will also be charged.

Shares will be offered for subscription on each Subscription Day at the Subscription Price per Share (as described in the Offering Memorandum and its Supplements). Applications for Shares may be made on any Business Day by using the relevant application/subscription form. Shareholders whose applications are received by the Registrar and Transfer Agent before the appropriate dealing cut-off time will be allotted Shares at a price corresponding to the NAV per Share as of the relevant Valuation Day. The minimum initial subscription that will be accepted from new Shareholders, increments and increasing investments of existing Shareholders are described in the Offering Memorandum and its relevant Supplements.

Subscription monies together with the completed Subscription Agreement and all other necessary documents containing information to fulfill the subscription must be received no later than 5.00 p.m. Luxembourg time, five (5) Business Days prior to the relevant Subscription Day. The acceptance of subscriptions is subject, among other matters, to confirmation of the prior receipt of cleared funds credited to the Company’s subscription account. Applications received less

than five (5) Business Days prior to a Subscription Day shall be treated as an application for Shares to be allotted and issued on the next Subscription Day, unless the Manager in its sole discretion determine otherwise.

The Manager may reject a subscription for any reason and is not obliged to disclose the reason, or reasons, for rejecting any subscription application. In the event of a subscription application being rejected, the subscription money will be returned by telegraphic transfer (with charges for the account of the recipient) to the applicant's account at the remitting financial institution. All subscriptions are irrevocable except as discussed under section "Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share of Issue and Redemption of Shares" below. The Manager, in its sole discretion at any time, may withdraw and terminate the offering of Shares in whole or in part or in respect of any particular jurisdiction.

The Manager will send to subscribers a notice of the acceptance of their applications and of the number of Shares issued to them. The Manager is authorized to issue Shares in fractional amounts. Fractional Shares do not have rights to vote. All Shares are issued in registered form only.

The Manager may, in its absolute discretion, waive, reduce or vary any notice periods, conditions to subscriptions, periods for or terms of remittance of subscription proceeds, or other requirements or limitations relating to subscriptions, either for Shareholders generally or for particular Shareholders or categories of Shareholders and either at the time a particular subscription is proposed or in advance by agreement with one or more Shareholders.

Before acceptance of the subscription applications the status of the applicant will be examined. Shares in the Company may only be subscribed by investors able to qualify as institutional, professional or informed investors. Shares may not be issued to natural persons or legal entities and transfers of shares to natural persons or legal entities may not be permitted if these do not fulfill the following requirements:

The investor is an institutional or professional investor ("investisseur institutionnel ou professionnel"), or An informed investor ("investisseur averti") who has declared in writing his agreement to accept the status of informed investor and Invests a minimum sum of or the equivalent of one hundred twenty five thousand Euro (EUR 125,000) in the Company, or Confirms his ability to assess his investment in the Company in a reasonable way by an appraisal available from a credit institution as defined by Directive 2006/48/EC, or an investment company as defined by Directive 2004/39/EC or an administration company as defined by Directive 2001/107/EC which is able to appraise his familiarity with the subject, his experience and his knowledge.

It is in the free discretion of the Manager to assess whether to reject the subscription or transfer of Shares, if there is insufficient evidence to the effect that the investor who is to subscribe for the Shares or to whom the Shares are to be transferred, is not an institutional, professional or informed investor ("investisseur averti").

Payment of subscriptions must be made in the reference currency of the Company.

The Manager may delegate to any duly authorized member of the Manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions and to receive payment of the price of the new shares to be issued.

The Manager at its discretion may accept subscriptions in kind, in whole or in part. However in this case the investments in kind must be in accordance with the Company's investment policy and restrictions. In addition these investments will be audited by the Company's independent auditor.

The Manager may, in the course of the sales activities of the Company and at its discretion, cease issuing shares, refuse purchase applications and suspend or limit in compliance with Article 13 hereof, the sale for specific periods or permanently, to individuals or corporate bodies in particular countries or areas. The Company may also at any time compulsorily redeem shares from shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Company shares, in particular for the reason that they do not qualify as institutional, professional and informed investor in the meaning of the present Article.

Art. 9. Redemption of Shares. Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Manager in the sales offering memorandum for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

Payment of the redemption price will be executed in the reference currency of the Company or in another currency as may be determined from time to time by the Manager.

The redemption price is based on the Net Asset Value per share less a redemption commission if the Manager so decides, whose amount is specified in the sales offering memorandum for the shares. Moreover, any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which Company shares are sold will be charged.

Shares may be redeemed on any Redemption Day at the Redemption Price per Share, subject to the restrictions set out in the Offering Memorandum and in the relevant Supplement. Generally, a redemption request for Shares, which can be submitted in writing on any Business Day by each shareholder to the Administrator, must be made in the prescribed form (redemption notice) set out in the Offering Memorandum and its Supplements. Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the Company and/or the Administrator. The Manager reserves the right to alter these redemption provisions at any time, in his sole discretion, and Shareholders will be notified accordingly. The Shareholder agrees that redemption requests are only effective when acknowledged by the Administrator.

In the event of any circumstance outlined in Article "Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share of Issue and Redemption of Shares" below, the Company may reduce the number of Shares to be redeemed on a

proportionate basis. The balance of Shares not redeemed will be carried forward to the next Redemption Day and will be redeemed in priority to any requests for redemption received for such next following Redemption Day.

Unless the Manager otherwise determines, the redemption proceeds normally will be remitted within thirty (30) days after the Redemption Day on which Shares are redeemed (although this cannot be guaranteed), without interest and at the risk of the Shareholder for the period from this date to the payment date. Redemption payments will be made in the currency of the redeemed Shares and will be remitted to the Shareholder by wire transfer to the account from which the Shareholder's original subscription monies derived, unless otherwise agreed upon by the Company and the Administrator in their discretion. Redemption proceeds will not be paid to an account in the name of a third party.

The redemption price shall be equal to the NAV per Share calculated on the immediately preceding Valuation Day (less a redemption fee or any other adjustment as described in the Offering Memorandum and its Supplements, if any,) multiplied by the number of Shares being redeemed in accordance with the provisions set out under "Net Asset Valuation" below.

The Manager has the right to require the compulsory redemption of all Shares held by a Shareholder on giving not less than ten (10) days prior written notice if in the opinion of the Manager it is in the interest of the Company to do so including where in the opinion of the Manager ownership of Shares by a Shareholder (i) may give rise to a breach of any law or regulation in any jurisdiction applicable to the Company; or (ii) could result in adverse tax, legal or regulatory consequences to the Company or any of its Shareholders; or (iii) may cause the Company to be required to comply with any law, regulation, registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply. Until such required redemption is effected, the holder of such Shares shall not be entitled to any rights or privileges attaching to such Shares other than the redemption thereof. Compulsory redemptions will be made at the Net Asset Value as of the Redemption Day next following the issuance of a notice of redemption to the Shareholder.

If for any given Dealing Day the Company receives in aggregate redemption requests exceeding 25 percent (or such other percentage as the Manager may determine) of the total net assets of the Company, or 25 percent (or such other percentage as the Manager may determine) of the total net assets attributable to a Category, the Manager may in its discretion reduce the amount that Shareholders may redeem as of that date, in proportion to their redemption request, to 25 percent (or such other percentage as the Manager may determine) of the Company's total net assets, or the total net assets of the relevant Category as the case may be. If redemption requests are reduced on this basis, such requests will be postponed to the next Dealing Day and will have priority at that time (provided a corresponding reduction is not applied at that time).

Complete redemption applications for the redemption of registered shares may be lodged with the Company and the distribution agents.

The Company at its discretion may at the request of the Shareholder accept redemptions in kind. In addition these redemptions must not have negative effect for the remaining Shareholders and will be audited by the Company's independent auditor.

Art. 10. Conversion of Shares. Except as otherwise provided for each Sub-Fund in the relevant Supplement to the Offering Memorandum, any Shareholder may request the conversion of all or part of its Shares in any Sub-Fund into Shares of any other existing Sub-Fund on any Valuation Day, provided that the Shareholder fulfils the criteria of the relevant Sub-Fund into which the conversion is requested. Shareholders must therefore switch the appropriate minimum initial investment or, where investing into a Sub-Fund, where they have an existing shareholding, the appropriate minimum subsequent investment.

If the Minimum Holding in a Sub-Fund, as set out in the relevant Supplement of the Offering Memorandum, is not maintained due to a conversion of Shares, the Manager may compulsorily redeem the remaining Shares at their current Net Asset Value (less redemption fees, if any) and make payment of the redemption proceeds to the respective Shareholders.

The Company may suspend conversion in respect of Shares during any period that the determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund is suspended in accordance with section "Suspension of Subscription and Redemption" of the Offering Memorandum.

Written Conversion requests may be sent to the Administrator.

All conversion requests must contain the following information:

- the full name(s) in which the Shares to be converted are registered;
- the Sub-Fund from which Shares are to be converted and the Sub-Fund to which Shares will be converted; and
- either the percentage, monetary amount or number of Shares the Shareholder wishes to convert;

Failure to provide any of this information may result in delay of the application for conversion.

Conversion requests must be received by the Administrator of the Company in Luxembourg no later than 5 p.m. Luxembourg time one-hundred and eighty (180) Business Days prior to a Redemption Day. Applications received less than one-hundred and eighty (180) Business Days prior to a Redemption Day shall be treated as an application for Shares to be allotted and issued on the next Subscription Day, unless the Manager in their sole discretion determine otherwise.

The rate at which all or part of the Shares of one Sub-Fund (the "Initial Sub-Fund") are converted into Shares of another Sub-Fund (the "New Sub-Fund"), is determined in accordance with the following formula:

$$A = (B \times C) / D$$

where:

A is the number of Shares to be allocated in the New Sub-Fund or New Category;

B is the number of Shares of the Initial Sub-Fund to be converted;

C is the Net Asset Value per Share of the Initial Sub-Fund determined on the relevant Redemption Date (less redemption charges, if any);

D is the Net Asset Value per Share of the New Category of Shares of the New Sub-Fund determined on the relevant Valuation Day, plus any taxes, sales charges, commissions or other fees levied on a per-Share basis

Following such conversion of Shares, the Company will inform the Shareholder in question of the number of Shares of the New Sub-Fund obtained by conversion and the price thereof. Fractions of Shares in the New Sub-Fund to three decimal places may be issued, the Fund being entitled to receive the adjustment.

The Manager may, at its discretion, authorise a conversion fee which amount may not exceed 1% of the value of the Shares to be converted. The Fund is not bound to deal with a conversion of Shares received in relation to any Valuation Day if, after the conversion, the Shareholder would be left with a balance of Shares having a value of less than the current Minimum Subscription Amount in the relevant Sub-Fund as detailed in the respective Supplement; in which case the Fund may decide that this request be treated as a request for conversion of the full balance of the Shareholder's holding of Shares in such Sub-Fund.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person or corporate body, in particular any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such shares by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it would result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

Persons who do not qualify as institutional, professional or informed investors within the meaning of the Law of February 13, 2007, are not allowed to hold shares in the Company.

Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any non authorized persons, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a non authorized person or a person holding more than a certain percentage of capital determined by the Manager ("non authorized person"); and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, eventually supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in an authorized person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a non authorized person; and

C.- decline to accept the voting right of any non authorized person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any non authorized person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (the "Repurchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Share Register as the owner of the shares to be repurchased, specifying the shares to be repurchased as aforesaid, the manner in which the Repurchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

Immediately after the close of business on the date specified in the Repurchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the Share Register of shareholders.

(2) The price at which each such share is to be repurchased (the "Repurchase Price") shall be an amount based on the Net Asset Value per share as at the Valuation Day determined for the redemption of shares.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Manager for the payment of the redemption price of the shares of the Company and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Repurchase Notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the Repurchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Repurchase Price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Repurchase

Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Manager shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

Art. 12. Accounting and Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value (the "NAV") of a Share is calculated by dividing the net assets by the number of Shares outstanding. The NAV is equal to the difference between the assets and liabilities. The Net Asset Value per Share will be calculated in the reference value of each Sub-Fund and Share Category.

The NAV of the Shares in the Company will be calculated and determined by the Administrator. Monthly statement of net assets must be delivered to the Custodian and once per annum checked against the Company's annual financial statements endorsed with the Auditor's report.

The NAV of a share will be rounded up or down to the nearest current unit of currency of the Company's reference currency. The NAV of the Company will be calculated in USD.

In connection with the calculation of the NAV, the Administrator may consult with and is entitled to rely upon the advice of the Company's custodians and brokers.

The NAV per Share of each Category in each Sub-Fund is determined in the frequency according to the relevant Supplement to the Offering Memorandum or at least once a month on the last business day of each month (each of these days shall be described as "Valuation Day"), unless otherwise determined in the relevant Supplement to the Offering Memorandum. On any Business Day, the Manager may decide to determine a Net Asset Value to be used for information purpose only. The Net Asset Value will be expressed in the reference currency of the Sub-Fund. The reference currency of the Company is USD.

The Net Asset Value per Share of each Category is determined by dividing the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Category less the liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Category by the total number of Shares of such Category outstanding on the relevant Valuation Day.

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- a) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- c) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments, units or shares of funds or UCI and similar other assets owned by the Company;
- d) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company
- e) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- f) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- g) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- h) Any amount borrowed on behalf of each Sub-Fund and on a permanent basis, for investment purposes;
- i) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The Company, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

The liabilities of the Company shall in relation to each Sub-Fund be deemed to include:

- a) All loans, bills and accounts payable;
- b) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- c) All accrued or payable administrative expenses;
- d) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;
- e) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorized and approved by the Company; and
- f) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company.

In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in section "Fees and Expenses" of the Offering Memorandum.

The value of the assets shall be determined in accordance with the provisions set forth in the Offering Memorandum.

Art. 13. Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share of Issue and Redemption of Shares. The Manager has the right to postpone or (temporarily) suspend (i) the calculation of the Net Asset Value of Shares and/or (ii) the issue of Shares; and/or (iii) the redemption of Shares; and/or (iv) the payment of any redemption proceeds, if, in his opinion, it is in the interest of the Company to do so including, but not limited to, if any of the following events has occurred and is continuing to occur:

- a) any securities exchange or organized interdealer market on which a significant portion of the Company's assets is regularly quoted or traded is closed (other than for holidays) or trading thereon has been restricted or suspended;
- b) as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the investments of the Company is not reasonably or normally practicable without being detrimental to Shareholders' interests;
- c) it is, e.g. for any exceptional circumstances, not reasonably practicable to determine the Net Asset Value on an accurate and timely basis; or
- d) as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or purchases and sales of the Company's investments cannot be effected at normal rates of exchange.

If with respect to c) above the impracticability to determine the Net Asset Value is caused by a default of one or several underlying investment(s) the right to suspend redemptions applies only to that particular portion of the Company's assets. Notwithstanding the above, the Company shall not be released from taking such steps with respect to non affected assets as it normally would need to execute following a properly executed redemption request. However, in order to calculate a Net Asset Value, the value of those underlying investment(s) triggering the difficulties may, for practicability reasons, be determined down to zero.

The Manager will give notice to the Shareholders of any declaration of the suspension of (i) the calculation of the Net Asset Value of Shares; and/or (ii) the issue of Shares; and/or (iii) the redemption of Shares; and/or (iv) the payment of any redemption proceeds and also notice of the termination of any period of suspension.

No Shares will be issued or redeemed during the period of suspension. A Shareholder may withdraw its redemption request during a period of suspension (but not otherwise). If a redemption request is not withdrawn, redemptions will be made on the first Valuation Day following the lifting of the suspension of calculation of Net Asset Value.

Title III. Administration and Supervision

Art. 14. Manager. The Company shall be managed by the unlimited shareholder Puzzle Niche S.à r.l.

The Manager cannot be revoked without its consent.

In case of its revocation, the Manager has to procure that the Management Shares will be transferred to a successor and to take all measures in order to let this transfer become effective.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's interest, insofar as such powers are not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders.

The management of the Company shall meet at the registered office of the Company in order to deliberate and resolve on all necessary measures of the management such as in particular the approval of key investment projects. Written minutes are drafted for each manager's meeting which shall be signed by the Chairman and the Secretary of the meeting.

The limited shareholders are not entitled to interfere in the management of the Company. The rights of the limited shareholders are restricted to their rights in the general meeting.

The Company will not be dissolved by the fact that the Manager is dissolved, declared bankrupt or loses its legal capacity.

Art. 15. Liability of the Shareholders. The unlimited shareholder is indefinitely liable for the obligations of the Company to the extent that the Company is unable to meet such obligations.

The limited shareholders are liable for losses and liabilities of the Company up to the amount of their respective contribution.

Art. 16. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager.

Art. 17. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the legal representative of the Manager or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 18. Delegation of power. The Manager may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need

not to be members of the Manager and who shall have the powers determined by the Manager and who may, if the Manager so authorizes, sub-delegate their powers. The powers so delegated with regard to the day-to-day management shall be assumed by the delegate at the registered office of the Company.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The Manager, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policy and strategy of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Manager in compliance with the Law of February 13, 2007 or be laid down in the laws and regulations of those countries where the shares are offered for sale to the public, or shall be adopted from time to time by resolutions of the Manager and as shall be described in any Offering Memorandum referring to the offer of the shares and any Supplements thereto.

Art. 20. Investment Manager. The Manager of the Company may appoint an investment manager (herein after the "Investment Manager") who shall assist the Company with respect to the Company's investment policy set forth in Article 19 hereof and in the Offering Memorandum.

Art. 21. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest different to the interests of the Company, such manager or officer shall make known to the Manager such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "conflict of interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the Investment Manager, the asset advisor, the Custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Manager in its discretion.

Art. 22. Auditors. The accounting data in the Annual Report of the Company shall be examined by an independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the general meeting of shareholders upon suggestion by the Manager and remunerated by the Company.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions

Art. 23. Representation. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company.

Art. 24. General Meetings. The general meeting of shareholders shall be convened by the Manager.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg-City at a place specified in the notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 11:00 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Shareholders shall meet upon call by the Manager pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be proven at the meeting. The agenda shall be prepared by the Manager.

If no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share regardless of the Net Asset Value per share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full shares are entitled to vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a manager of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

No vote at a general meeting shall be passed validly unless approved by the unlimited shareholder.

The Shareholders of the Category or Categories issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the Shareholders of any Category may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Category.

The provisions of this Article 24, paragraphs 1, 4, 6, 7, 8, and 9 shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Category are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 25. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 26. Distributions. According to the Offering Memorandum, the Company will not pay any dividend. No distributions will be made for Shares or Management Shares, as ordinary net income and realized capital gains will be accumulated and will be reinvested for the benefit of the shareholders of the relevant Sub-Fund.

As such, the Company performs compulsory accumulation.

In this context, the Company will also apply and perform the income equalization method.

Title V. Final provisions

Art. 27. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (hereinafter referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of February 13, 2007.

If the Custodian desires to retire, the Manager shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the statutory quorum, majority requirements and approval by the unlimited shareholder.

Whenever the share capital of the Company falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Manager. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting subject however to the approval of the unlimited shareholder.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the shareholders holding one fourth of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

The Manager may generally terminate any Sub-Fund and any Category upon three (3) months' prior notice to all Shareholders of that Sub-Fund and such Category without giving any reason or at such other time and with such other notice as the Manager believes to be in the best interests of such Shareholders in light of current market conditions, provided however, that in no event shall such Shareholders receive less than 30 days' prior notice. Upon such termination the Shares of that Sub-Fund and such Category will be redeemed by the Company at the Redemption Price per Share calculated as of the Redemption Day stated in the notice of redemption. The Company and the respective Sub-Funds may be liquidated at any time particularly if significant economic and/or political changes have occurred since the Company and/or Sub-Fund was established.

The Company's liquidation is compulsory in the following cases:

- a) when the appointment of the Custodian has been terminated and a new Custodian has not been appointed within two (2) months or within the contractual period;
- b) when insolvency proceedings are instituted against the Investment Manager (if any) or the Manager, or either of the Investment Manager (if any) or Manager is liquidated, unless the management of the Company or the respective Sub-Fund is transferred to another Investment Manager or Manager;
- c) when Company assets remain below one quarter of the minimum limit of the United States Dollars equivalent of EUR 1,250,000 for a period longer than six (6) months;
- d) in other cases as prescribed by the Law of February 13, 2007.

If a situation arises that leads to the premature dissolution of the Company and/or a Sub-Fund, the issue and redemption of shares shall be suspended. Shares may be redeemed up to a date close to the liquidation date; in this context, the inclusion of potential liquidation costs and hence their spreading among all Shareholders who were Shareholders in the Company at the time the liquidation resolution became valid shall be guaranteed.

The Custodian shall distribute the liquidation proceeds, less costs and fees, among Shareholders in the respective Sub-Fund in proportion to their claim according to instructions issued by the Manager or by liquidators appointed by the Manager itself or by the Custodian in mutual agreement with the supervising authorities. The Custodian shall lodge any net liquidation proceeds that were not collected by shareholders once the liquidation proceedings were concluded for the account of the Shareholders with the Caisse de Consignation in Luxembourg where said amounts shall be forfeited unless they are claimed within the statutory period. Shareholders, their heirs, creditors or legal successors may neither demand the premature dissolution of the Company or a Sub-Fund, nor the splitting of such.

The Manager may resolve to merge any Sub-Fund with another Sub-Fund. Such a merger is only feasible to the extent that the investment policy of the absorbing Sub-Fund does not contravene the investment policy of the absorbed Sub-Fund. The merger is effected similar to a dissolution of the absorbed Sub-Fund and a simultaneous transfer of its net assets to the absorbing investment undertaking. The shareholders shall receive shares in the absorbing investment undertaking whose number is calculated on the basis of the value of the Shareholders' shareholdings in the respective investment undertakings at the time of the merger. Any remaining fractions may be paid out in cash.

Shareholders shall be informed in writing about the Manager's resolution to merge Sub-Funds.

The shareholders of the absorbed Sub-Fund are entitled to withdraw from the Company without incurring any costs within thirty (30) days by redeeming all or part of their Shares at the Net Asset Value per Share.

All costs associated with a merger of Sub-Funds shall be borne by the Shareholder(s) in the relevant Sub-Funds.

Art. 29. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, provided that the Manager votes in favour of such amendment.

Art. 30. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Terms not defined in these Articles of Association shall have the meaning ascribed to them in the Offering Memorandum.

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of February 13, 2007 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional dispositions

1.- The first accounting year will begin on the date of the transformation of the Company and will end on December, 31st, 2010.

2.- The first annual general meeting will be held in the year 2011.

Thirteenth resolution

The shareholders resolved to appoint the Company's unlimited shareholder, Puzzle Niche S.à r.l., as general partner and manager of the Company (the "Manager").

The shareholders further resolved that such Manager may not be revoked without its consent and that in case of its revocation, the Manager has to procure that the Management Shares will be transferred to a successor and to take all measures in order to let this transfer become effective.

Fourteenth resolution

The shareholders resolved to appoint Grant Thornton Lux Audit S.A. as independent auditor of the Company until the date of the annual general meeting which will deliberate on the approval of the annual accounts for the financial year ending December 31, 2010.

Fifteenth resolution

The shareholders resolved to authorise the Manager of the Company to amend the shareholders' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present minutes.

Declaration

The undersigned notary declares with regard to the provisions of article 32-1 of the amended law on commercial companies dated August 10, 1915 that the requisites of article 26 are fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person represented as here above stated, the proxyholder of the said appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de novembre

Par-devant nous Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société Puzzles Niche S.à r.l. (anciennement Puzzle Investment S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.128,

ici dûment représentée par Maître Morgane IMGRUND, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé donné le 9 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La susmentionnée Puzzle Niche S.à r.l. est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la société Puzzle Niche Fund S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à in L-2543 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151441, constituée suivant acte reçu par Maître Henry Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 février 2010 et publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°680 du 31 mars 2010 (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa capacité d'Actionnaire Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de convertir la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain avec effet au jour des présentes sur la base d'un taux d'échange déterminé par la Banque Centrale Européenne le 8 novembre 2010 (EUR 1,- = USD 1,3917).

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique a résolu de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Euro (EUR 1,-) chacune à un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu d'établir que suite à la conversion de devise d'Euro en Dollar Américain et au changement de valeur nominale des parts sociales de la Société, le montant du capital social de la Société est fixé à dix-huit mille quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 18.092,-) représenté par dix-huit mille quatre-vingt-douze (18.092) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu d'annuler les treize mille parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et de les remplacer par dix-huit mille quatre-vingt-douze (18.092) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune à attribuer à l'Actionnaire Unique.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent vingt mille neuf cent cinquante-deux Dollars Américains (USD 2.220.952,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille quatre-vingt-douze Dollars Américains (USD 18.092,-) représenté par dix-huit mille quatre-vingt-douze (18.092) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune au montant de deux million deux cent trente neuf mille quarante-quatre Dollars Américains (USD 2.239.044,-) représenté par deux million deux cent trente neuf mille quarante-quatre (2.239.044) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a résolu d'émettre deux millions deux cent vingt mille neuf cent cinquante-deux (2.220.952) parts sociales ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) chacune, chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

A ensuite comparu Maître Morgane IMGRUND, ci-avant nommé, agissant en qualité de mandataire dûment mandaté de la société G.B.G., société civile constituée selon le droit français, ayant son siège social au F-75017 Paris, 106, rue des

Dames, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 352 395, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant G.B.G et par le notaire, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de G.B.G. un million cent dix mille quatre cent soixante seize (1.110.476) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) par un apport en nature au capital sous la forme d'une libération de toutes les obligations de la Société du contrat de prêt conclu le 12 mars 2010 avec la Société d'un montant de un million cent dix mille quatre cent soixante seize Dollars Américains (USD 1.110.476,-).

Cet apport en nature a été évalué à un montant de un million cent dix mille quatre cent soixante seize Dollars Américains (USD 1.110.476,-) suite à un rapport de réviseur d'entreprise agréé établi par un réviseur d'entreprise agréé indépendant.

Ledit rapport de réviseur d'entreprise agréé sur l'apport en nature a été rédigé par Grant Thornton Lux Audit S.A., réviseur d'entreprises, société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83 Pafebruch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43298 (le "Réviseur") le 9 novembre 2010, selon lequel les créances apportées en vertu du compte courant d'actionnaire ont été identifiées et évaluées, et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie [ou que la valeur globale des la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 31-1 et 103 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil de Gérance et aux Associés de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclus ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Associés décidant de l'augmentation de capital de la Société, sans notre autorisation préalable.]»

Une copie du rapport du Réviseur ainsi qu'une copie du contrat d'apport en nature, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire représentant la personne comparante et par le notaire, restera attachée avec le présent acte afin d'être soumises avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

A ensuite comparu Maître Morgane IMGRUND, ci-avant nommé, agissant en qualité de mandataire dûment mandaté de la société TIZZA FINANCE, société civile constituée selon le droit français, ayant son siège social à F-92420 Vaucluse, 17, Avenue De La Celle Saint Cloud, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 503 327 975, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant TIZZA FINANCE et par le notaire, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

La personne comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de TIZZA FINANCE un million cent dix mille quatre cent soixante seize (1.110.476) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) par un apport en nature au capital sous la forme d'une libération de toutes les obligations de la Société du contrat de prêt conclu le 12 mars 2010 avec la Société d'un montant de un million cent dix mille quatre cent soixante seize Dollars Américains (USD 1.110.476,-).

Cet apport en nature a été évalué à un montant de un million cent dix mille quatre cent soixante seize Dollars Américains (USD 1.110.476,-) suite à un rapport de réviseur d'entreprise agréé établi par un réviseur d'entreprise agréé indépendant.

Ledit rapport de réviseur d'entreprise agréé sur l'apport en nature a été rédigé par le Réviseur le 9 novembre 2010, selon lequel le compte courant d'actionnaire apporté a été identifié et évalué, et dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie [ou que la valeur globale des la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 31-1 et 103 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil de Gérance et aux Associés de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclus ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Associés décidant de l'augmentation de capital de la Société, sans notre autorisation préalable.]»

Une copie du rapport du Réviseur ainsi qu'une copie du contrat d'apport en nature, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire représentant la personne comparante et par le notaire, restera attachée avec le présent acte afin d'être soumises avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

Sur ce, l'Actionnaire Unique a formellement résolu d'accepter lesdites souscriptions et apports et d'émettre et attribuer aux souscripteurs deux millions deux cent vingt mille neuf cent cinquante-deux (2.220.952) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) comme suit:

G.B.G.	1.110.476 parts sociales
TIZZA FINANCE	1.110.476 parts sociales

Septième résolution

Les actionnaires ont résolu d'accepter la démission de tous les gérants de la Société, à savoir:

- M. Jean LAMBERT, diplômé en sciences économiques, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Mme. Catherine PEUTEMAN, employé privé, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- M. Patrice YANDE, employé privé, résidant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Les actionnaires ont ensuite résolu d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Les actionnaires ont résolu de modifier l'objet social de la Société en société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé afin de lui permettre les fonds qui lui sont disponibles dans des actifs avec l'intention de diversifier les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les résultats d'une gestion de ses actifs conforme à la loi luxembourgeoise modifiée du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, comme suit:

«Le but exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier et sans limitation investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires, emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et réunir des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, de billets à ordre et autres titres de créance ou de capital avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner le crédit aux entreprises et aux entreprises, entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de la Société ou par tout ou partie de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de son gestionnaire, ou toute société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société, dans toute la mesure permise par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés" (ci-après "Loi du 13 février 2007") mais en tout cas dans les limites de la politique d'investissement déterminée par le Gérant conformément à l'article 19 des présents statuts».

Neuvième résolution

Les actionnaires ont résolu de changer la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société en commandite par actions sans interruption de la personnalité morale.

A l'exception de la conversion du capital social et de l'augmentation de ce même capital social approuvés ci-dessus, le capital social et les réserves ainsi que les actifs et passifs restent inchangés et la valeur de la société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions continuera les écritures et la comptabilité tenue par la société à responsabilité limitée.

La conversion est faite sur la base de la déclaration d'actifs et de passifs de la Société au 20 août 2010. Une copie de la déclaration, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

Conformément aux articles 103 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite déclaration d'actifs et de passifs a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprise agréé rédigé par le Réviseur et daté du 9 novembre 2010. Une copie de ce rapport, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires et le notaire instrumentant restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux autorités en charge de l'enregistrement.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été à notre attention qui nous laisse à penser [que la valeur des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie ou] que la valeur globale des la Société ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société en commandite par actions.

Ce rapport est uniquement émis conformément aux articles 31-1 et 103 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil de Gérance et aux Associés de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclus ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Associés décidant de l'augmentation de capital de la Société, sans notre autorisation préalable.»

Toutes les transactions effectuées à compter de ce jour par la société à responsabilité limitée sont considérées comme ayant été effectuées pour le compte de la société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

sous forme d'une société en commandite par actions, en particulier en ce qui concerne la rédaction de la comptabilité de la Société.

Chacune des parts sociales de la société a été intégralement libérée avant conversion de la Société.

Dixième résolution

Les actionnaires ont résolu de convertir toutes les parts sociales existantes en actions et en conséquence de créer des actions d'actionnaires commandités de catégorie A (les «Actions de Commandité») et des actions d'actionnaires commanditaires de catégorie B (les «Actions»).

Les actionnaires ont résolu qu'une (1) action ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) détenue par la société Puzzle Niche S.à r.l. nommée ci-avant, un million cent dix mille quatre cent soixante seize (1.110.476) actions, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) détenues par la société G.B.G, nommée ci-avant et un million cent dix mille quatre cent soixante seize (1.110.476) actions, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) détenues par la société TIZZA FINANCE, nommée ci-avant, seront reclassées en Actions, et la société Puzzle Niche S.à r.l., nommée ci-avant, la société G.B.G., nommée ci-avant, et la société TIZZA FINANCE, nommée ci-avant, en actionnaires commanditaires de la Société et que les dix-huit mille quatre-vingt-onze (18.091) actions restantes détenues par la société Puzzle Niche S.à r.l. seront reclassées en Actions de Commandité, et la Puzzle Niche S.à r.l. en actionnaire commandité de la Société, afin que le capital initial de la Société soit représenté par deux million deux cent vingt mille neuf cent cinquante-trois (2.220.953) Actions, ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) et par dix-huit mille quatre-vingt-onze (18.091) Actions de Commandité ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-).

Onzième résolution

Les actionnaires ont résolu de changer le nom de la Société en "Puzzle Niche Fund SICAV-FIS".

Douzième résolution

Les actionnaires ont décidé de refondre complètement les statuts de la Société en la forme annexée aux procurations en vue du changement de la forme sociale de la Société et des autres résolutions adoptées ci-avant.

Sur résolution des actionnaires, les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

“Titre I^{er} . Nom - Siège social - Durée- Objet

Art. 1^{er} . Nom. Il est formé entre les souscripteurs actuels et tous ceux qui deviendront détenteurs d'actions émises par la suite, une Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une Société en commandite par actions sous le nom de "Puzzle Niche Fund SICAV-FIS" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par décision du Gérant.

Dans le cas où le Gérant estimerait que des événements politiques, économiques ou sociaux se sont produits ou sont imminents, et viendraient à interférer dans les activités normales de la Société à son siège social ou dans la facilité de communication avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification de ces statuts tel que prévu par la loi par la loi, à condition que le Gérant vote en faveur de cette résolution.

Art. 4. Objet. Le but exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier et sans limitation investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou d'autres véhicules intermédiaires, emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et réunir des fonds, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission d'obligations, de billets à ordre et autres titres de créance ou de capital avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner le crédit aux entreprises et aux entreprises, entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de la Société ou par tout ou partie des ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de son gestionnaire, ou toute société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société, dans toute la mesure permise par la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés" (ci-après " Loi du 13 février 2007") mais en tout cas dans les limites de la politique d'investissement déterminée par le Gérant conformément à l'article 19 des présents statuts.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire.

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société doit à tout moment être égal à la Valeur Nette d'Inventaire de la Société telle que définie à l'Article 12 de ces Statuts et doit être représenté par des actions entièrement libérées ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), chacune.

Le Gérant peut décider, conformément à l'article 8, si et à compter de quelle date les actions de différentes catégories (une «Catégorie», ou, ensemble, des «Catégories») sont offertes à la vente, ces actions devant être émises aux termes et conditions tels que décidés par le gérant.

Le capital minimum doit être l'équivalent en Dollars Américains de 1.250.000 Euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été agréée en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois.

Le capital initial est fixé à deux million deux cent trente neuf mille quarante-quatre Dollars Américains (USD 2.239.044,-) divisées en dix-huit mille quatre-vingt-onze (18.091) Actions de catégorie A (les «Actions de Commandité») ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-) et deux million deux cent vingt mille neuf cent cinquante-trois (2.220.953) actions de catégorie B (ci-après avec toutes les actions de catégorie B qui seront émises dans le futur, les «Actions») ayant chacune une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), entièrement libérées.

Les Actions de Commandité doivent être souscrites exclusivement et entièrement par l'actionnaire commandité Puzzle Niche S.à r.l. (anciennement Puzzle Investment S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, existant selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.128 (le «Gérant»); les Actions seront souscrites par les actionnaires commanditaires.

La Société a le pouvoir d'acquérir pour son compte ses propres actions à tout moment.

Art. 6. Compartiments. Le Gérant peut décider d'établir un ou plusieurs ensemble d'actifs constituant un compartiment (un compartiment, ci-après un «Compartiment») au sens de l'article 71 de la Loi du 13 février 2007. Chaque Compartiment constitue un ensemble d'actifs distincts pour le bénéfice exclusif de ce Compartiment. Le Gérant attribue un objectif et une politique de d'investissement spécifiques, des restrictions d'investissement spécifiques et une dénomination spécifique à chaque Compartiment, contenue dans un «Supplément» joint au Prospectus (le «Prospectus»).

Le Gérant peut créer chaque Compartiment pour une durée illimitée ou une période de temps limitée; dans ce dernier cas, le Gérant peut, à l'expiration de la période initiale de temps, prolonger la durée du Compartiment en question une ou plusieurs fois. À l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions de(s) Catégorie (s) concernée(s) d'Actions, conformément à l'article 9 ci-dessous, nonobstant les dispositions de l'article 28 ci-dessous.

A chaque prolongation d'un Compartiment, les actionnaires seront dûment avisés par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre d'actionnaires de la Société, un mois avant que la prolongation ne devienne effective. Le Prospectus doit indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, de son prolongement.

En ce qui concerne les créanciers, la Société doit être considérée comme une entité juridique unique. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne peuvent répondre que des dettes, engagements et obligations qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations entre les actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Aux fins de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas libellés en Dollars Américains, convertis en Dollars Américains et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

Aux fins de consolidation, la devise de référence de la Société est le dollar américain.

Art. 7. Forme des Actions. Les Actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires (le «Registre d'Actionnaires») qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, lequel registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune de ces actions.

Tout actionnaire ayant droit de recevoir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au Registre d'Actionnaires.

Un actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse inscrite au registre des actions par voie de notification écrite à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société en temps voulu.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si la propriété de cette(s) action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette(s) actions(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter ses droits sur ces actions auprès de la Société. L'échec d'une telle désignation entraînera la suspension de tous les droits attachés à ces actions.

La Société peut à la seule discrétion du Gérant accepter des souscriptions en nature sous réserve toutefois (i) que l'apport en nature est conforme à la politique d'investissement de la Société et du Compartiment concerné (ii) qu'un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise agréé indépendant soit produit.

Art. 8. Emission d'Actions. Le Gérant est autorisé sans limitation à émettre à tout moment des actions supplémentaires ayant une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1,-), toutes entièrement libérées, de toute catégorie, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Quand les actions sont émises par la Société, la Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée conformément à l'article 12 des présents statuts. Le prix d'émission des actions à émettre est basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action, déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts augmentée d'une prime supplémentaire, ou d'autres ajustements ou coûts tels que déterminés par le Gérant et tel que décrit dans le Prospectus en vigueur. Toutes les taxes, commissions et autres frais encourus dans les pays respectifs où les actions de la Société sont vendues seront également facturés.

Les Actions seront offertes à la souscription chaque Jour de Souscription au Prix de Souscription par Action (tel que décrit dans le Prospectus et ses Suppléments). Les demandes de souscriptions d'Actions peuvent être faites tous les Jours Ouvrables à l'aide du formulaire de souscription concerné. Les actionnaires dont les demandes sont reçues par le Teneur de Registre et Agent de Transfert avant l'heure limite de traitement se verront attribués des Actions à un prix correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par action au Jour d'Evaluation concerné. La souscription initiale minimum acceptée pour les nouveaux actionnaires, les accroissements et augmentations d'investissements minimum des actionnaires existants sont décrits dans le Prospectus et les Suppléments concernés.

L'argent de la souscription, ensemble avec l'Accord de Souscription complété et tous les autres documents contenant des informations nécessaires à la réalisation de la souscription doivent être reçus au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg, cinq (5) Jours Ouvrables avant le Jour de Souscription concerné. L'acceptation des souscriptions est sujette, entre autres, à la confirmation de la réception préalable de fonds disponibles crédités sur le compte de souscription de la Société. Les demandes de souscription reçues moins de cinq (5) jours ouvrables avant le Jour de Souscription doivent être traitées comme une demande de souscription d'Actions devant être attribuées et émises le Jour de Souscription suivant, à moins que le Gérant à sa seule discrétion, n'en décide autrement.

Le Gérant peut refuser une souscription pour une raison quelconque et n'est pas obligé de divulguer la ou les raisons de rejet d'une demande de souscription. Dans le cas où une demande de souscription est rejetée, l'argent de souscription sera reversé par virement télégraphique (avec frais pour le compte du destinataire) sur le compte du requérant à l'institution financière de versement. Toutes les demandes de souscription sont irrévocables, sauf comme indiqué sous la section «Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action d'émission et rachat d'actions» ci-dessous. Le Gérant peut, à sa seule discrétion, à tout moment, retirer et mettre fin à l'offre d'Actions en tout ou en partie ou en ce qui concerne un territoire particulier.

Le Gérant enverra aux souscripteurs un avis d'acceptation de leurs demandes de souscription et du nombre d'Actions qui leur sont émises. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions en montants fractionnés. Les fractions d'actions n'ont pas le droit de vote. Toutes les actions sont émises sous forme nominative uniquement.

Le Gérant peut, à son entière discrétion, renoncer, réduire ou modifier toute période de préavis, conditions de souscriptions, périodes ou modalités de versement des produits de souscription, ou autres exigences ou limitations relatives aux souscriptions, soit pour les actionnaires en général soit pour certains actionnaires ou catégories d'actionnaires et ce au moment où une souscription particulière est proposée ou en avance par accord avec un ou plusieurs actionnaires.

Avant d'accepter des demandes de souscription le statut du demandeur sera examiné. Les Actions de la Société ne peuvent être souscrites que par des investisseurs en mesure d'être qualifiés d'investisseurs institutionnels, professionnels ou informés. Les Actions ne peuvent être émises aux personnes physiques ou morales et les transferts d'actions à des personnes physiques ou morales ne peuvent être autorisés que si elles remplissent les exigences suivantes:

L'investisseur est un investisseur institutionnel ou professionnel, ou Un investisseur averti, qui a déclaré par écrit accepter le statut d'investisseur informé et Investit une somme minimum ou l'équivalent de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000) dans la Société, ou Confirme sa capacité à évaluer son investissement dans la Société d'une manière raisonnable, par une attestation rendue disponible par un établissement de crédit tel que défini par la Directive 2006/48/CE, ou une société d'investissement telle que définie par la directive 2004/39/CE ou une société de gestion telle que définie par la directive 2001/107/CE, qui est en mesure d'évaluer sa familiarité avec le sujet, son expérience et ses connaissances.

Il est de la libre discrétion du Gérant d'évaluer s'il y a lieu de rejeter la souscription ou la cession d'Actions, si les preuves sont insuffisantes pour établir que l'investisseur qui veut souscrire des Actions ou à qui les Actions doivent être transférées, est pas un investisseur institutionnel, professionnel ou informé («Investisseur Averti»).

Le paiement des souscriptions doit être effectué dans la monnaie de référence de la Société.

Le Gérant peut déléguer à tout membre dûment autorisé du Gérant, mandataire ou à tout autre agent dûment autorisé le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions nouvelles à émettre.

Le Gérant peut à sa discrétion accepter des souscriptions en nature, en tout ou en partie. Toutefois, dans ce cas, les investissements en nature doivent être en conformité avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société. En outre, ces investissements seront vérifiés par le réviseur d'entreprise agréé indépendant de la Société.

Le Gérant peut, dans le cadre des activités de vente de la Société et à sa discrétion, cesser l'émission d'actions, refuser les demandes de souscription et suspendre ou limiter, conformément à l'Article 13 des présents statuts, la vente à des

périodes spécifiques ou de façon permanente, à des particuliers ou personnes morales dans certains pays ou régions. La Société peut également à tout moment racheter de façon obligatoire des actions aux actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou la propriété d'actions de la Société, en particulier au motif qu'ils ne sont pas admissibles en tant qu'investisseurs institutionnels, professionnels ou informés dans le sens du présent Article.

Art. 9. Rachat d'Actions. Tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, selon les termes et modalités fixées par le Gérant dans le Prospectus et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

Le paiement du prix de rachat sera exécuté dans la monnaie de référence de la Société ou dans une autre monnaie ainsi qu'il peut l'être déterminé en temps voulu par le Gérant.

Le prix de rachat est basée sur la Valeur Nette d'Inventaire par action moins une commission de rachat, si le Gérant en décide ainsi, dont le montant est spécifié dans le Prospectus. En outre, toutes les taxes, commissions et autres frais encourus dans les pays respectifs dans lesquels les actions de la Société sont vendues seront facturés.

Les actions peuvent être rachetées chaque Jour de Rachat au Prix de Rachat par Action, sous réserve des restrictions énoncées dans le Prospectus et dans le Supplément concerné. En règle générale, une demande de rachat d'Actions, qui peut être soumise par écrit tous les Jours Ouvrables par tout actionnaire à l'Administrateur, doit être faite en la forme prescrite (avis de rachat) figurant dans le Prospectus et ses Suppléments. Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document attestant du pouvoir d'agir au nom de cet actionnaire ou d'une procuration acceptable en la forme et en la substance pour la Société et / ou l'Administrateur. Le Gérant se réserve le droit de modifier ces dispositions de rachat à tout moment, à sa seule discrétion, et les actionnaires seront informés en conséquence. L'actionnaire convient que les demandes de rachat ne sont efficaces que lorsque reconnues par l'Administrateur.

Dans le cas de toute autre circonstance décrite dans l'article «Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'émission et de rachat d'Actions» ci-dessous, la Société peut réduire le nombre d'Actions devant être rachetées sur une base proportionnelle. Le solde des Actions non rachetées sera reporté à la prochaine date de rachat et sera racheté prioritairement à toutes les demandes de rachat reçues pour ce prochain Jour de Rachat.

Sauf décision contraire du Gérant, le produit du rachat sera normalement versé dans les trente (30) jours après le Jour de Rachat à laquelle les Actions sont rachetées (bien que cela ne puisse pas être garanti), sans intérêt et au risque de l'actionnaire pour la période courant de cette date jusqu'à la date de paiement. Les paiements de rachat seront effectués dans la monnaie des Actions rachetées et seront versés à l'actionnaire, par virement bancaire sur le compte à partir duquel proviennent les sommes de la souscription initiale de l'actionnaire sommes, sauf accord contraire de la Société et l'Administrateur, à leur discrétion. Le produit de rachat ne sera pas versé sur un compte au nom d'un tiers.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action calculée au Jour d'Evaluation immédiatement précédent (moins les frais de rachat ou tout autre rajustement tel que décrit dans le Prospectus et de ses Suppléments, le cas échéant) multiplié par le nombre d'Actions rachetées en conformément aux dispositions énoncées sous la rubrique «Valeur Nette d'Inventaire» ci-dessous.

Le Gérant a le droit d'exiger le rachat obligatoire de toutes les Actions détenues par un actionnaire en accordant au moins dix (10) jours de préavis écrit si de l'avis du Gérant, il est dans l'intérêt de la Société de le faire y compris lorsque de l'avis du Gérant la propriété des Actions par un actionnaire (i) peut donner lieu à une violation de toute loi ou réglementation dans toute juridiction applicables à la Société, ou (ii) pourrait entraîner des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables à la Société ou à l'un de ses actionnaires, ou (iii) peut amener la Société à devoir se conformer aux exigences législatives, réglementaires, d'enregistrement ou de dépôt d'une juridiction à laquelle elle ne serait pas autrement tenue de se conformer. Jusqu'à ce qu'un tel rachat requis soit effectué, le titulaire de ces actions ne peut prétendre à aucun droit ou privilèges attachés à ces Actions autres que le rachat de celles-ci. Les rachats obligatoires seront effectués à la Valeur Nette d'Inventaire du Jour de Rachat suivant la délivrance d'un avis de rachat à l'actionnaire.

Si pour un Jour de Transaction donné la Société reçoit des demandes de rachat excédant au total de plus de 25 pourcent (ou tout autre pourcentage que le Gérant pourra déterminer) de la somme des actifs nets de la Société, ou 25 pourcent (ou tout autre pourcentage que le Gérant pourra déterminer) du total des actifs nets attribuables à une Catégorie, le Gérant peut à sa discrétion, réduire le montant que les actionnaires peuvent racheter à compter de cette date, en proportion de leur demande de rachat, à 25 pourcent (ou tout autre pourcentage que le Gérant pourra déterminer) du total de l'actif net de la Société, ou du total des avoirs nets de la Catégorie concernée, le cas échéant. Si les demandes de rachat sont réduites sur cette base, ces demandes seront reportées au prochain Jour de Transaction et seront alors prioritaires (à condition qu'une réduction correspondante ne soit pas appliquée à ce moment).

Les demandes de rachat complètes pour le rachat des actions nominatives peuvent être déposées auprès de la Société et des agents de distribution.

La Société, à sa discrétion, peut, à la demande de l'actionnaire, accepter des rachats en nature. En outre, ces rachats ne doivent pas avoir un effet négatif pour les actionnaires restants et seront audités par le réviseur d'entreprise agréé indépendant de la Société.

Art. 10. Conversion d'Actions. Sauf disposition contraire pour chaque Compartiment dans le Supplément concerné du Prospectus, tout actionnaire peut demander, à tout Jour d'Evaluation, la conversion de tout ou partie de ses Actions de tout Compartiment en Actions de tout autre Compartiment existant à condition que l'actionnaire remplisse les critères

du Compartiment concerné vers lequel la conversion est demandée. Les actionnaires doivent en conséquence adapter l'investissement initial minimum approprié ou, dans le cas d'un investissement dans un Compartiment où ils ont déjà une participation, l'investissement minimum subséquent approprié.

Si la participation minimale dans un Compartiment, comme indiqué dans le Supplément concerné du Prospectus, n'est pas maintenue en raison d'une conversion d'Actions, le Gérant peut procéder au rachat obligatoire des Actions restantes à leur Valeur Nette d'Inventaire (moins les frais de rachat, le cas échéant) et effectuer le paiement du prix de rachat aux actionnaires respectifs.

La Société peut suspendre la conversion à l'égard des Actions pendant toute période durant laquelle la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment concerné est suspendue conformément à l'article «Suspension de souscription et de rachat» du Prospectus.

Une demande écrite de Conversion peu tôte envoyée à l'Administrateur.

Toutes les demandes de conversion doivent contenir les informations suivantes:

- le nom complet dans lequel sont enregistrées les Actions à convertir;
- le Compartiment à partir duquel les Actions doivent être converties et le Compartiment dans lequel les Actions seront converties et
- soit le pourcentage, soit le montant soit le nombre d'Actions que l'actionnaire désire convertir;

Le défaut dans la fourniture d'une de ces informations peut entraîner un retard de la demande de conversion.

Les demandes de conversion doivent être reçues par l'Administrateur de la Société à Luxembourg au plus tard à 17 heures, heure de Luxembourg cent quatre-vingts (180) Jours Ouvrables avant le Jour de Rachat. Les demandes reçues moins de cent quatre-vingts (180) Jours Ouvrables avant la date de rachat seront traitées comme une demande d'Actions à attribuer et émettre au prochain Jour de Souscription, sauf si le Gérant à sa seule discrétion en décide autrement.

Le taux auquel tout ou partie des Actions d'un Compartiment (le «Compartiment Initial») sont converties en Actions d'un autre Compartiment (le «Nouveau Compartiment»), est déterminé en conformité avec la formule suivante:

$$A = (B \times C) / D$$

alors que:

Aest le nombre d'Actions à allouer dans le Nouveau Compartiment ou Nouvelle Catégorie;

Best le nombre d'Actions du Compartiment Initial à convertir;

Cest la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment Initial au Jour de Rachat concerné (moins les frais de rachat, le cas échéant);

Dest la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Nouvelle Catégorie d'Actions du Nouveau Compartiment déterminée au Jour d'Evaluation concerné, augmenté de toutes taxes, frais de vente et commissions ou autres frais prélevés sur base d'une Action.

Suite à une telle conversion d'Actions, la Société informera les actionnaires en question du nombre d'Actions du nouveau Compartiment obtenues par la conversion et du prix de celles-ci. Les fractions d'Actions du Nouveau Compartiment à trois décimales peuvent être émises, le Fonds étant en droit de recevoir l'ajustement.

Le gérant peut, à sa discrétion, autoriser des frais de conversion dont le montant ne peut excéder 1% de la valeur des Actions à convertir. La Société n'est pas tenue de faire face à une conversion d'Actions reçues dans le cadre d'un Jour d'Evaluation si, après la conversion, l'actionnaire serait maintenu avec un solde d'Actions ayant une valeur inférieure au Montant Minimum de Souscription actuel du Compartiment concerné tel que détaillé dans le Supplément y relatif; dans ce cas, le Fonds peut décider que cette demande soit traitée comme une demande de conversion de la totalité du solde de la participation d'Actions de l'actionnaire dans un tel Compartiment.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, en particulier, toute personne en violation de toute loi ou exigence de tout pays ou autorité gouvernementale et toute personne qui n'est pas qualifiée pour détenir de telles actions en vertu d'une telle loi ou exigence ou si de l'avis de la Société, cette détention peut être préjudiciable pour la Société, si elle se traduisait par une violation de toute loi ou réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société puisse être amenée à être soumise aux lois (y compris, sans limitation des lois fiscales) autres que celles du Grand-Duché de Luxembourg.

Les personnes qui n'ont pas la qualité d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la loi du 13 février 2007, ne sont pas autorisées à détenir des actions de la Société.

Notamment, mais sans s'y limiter, la Société peut restreindre la propriété des actions dans la Société par des personnes non autorisées, telles que définies dans le présent Article, et à ces fins, la Société peut:

A. - refuser l'émission de toute action et refuser d'enregistrer tout transfert d'Actions, dès lors qu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait conduire à la propriété ou au bénéfice de propriété de ces actions par une personne non autorisée ou une personne détenant plus d'un certain pourcentage du capital déterminé par le Gérant («personne non autorisée»), et

B. - à tout moment demander à toute personne dont le nom est inscrit, ou à toute personne cherchant à inscrire le transfert d'actions sur le Registre des Actionnaires, de lui fournir toute information, éventuellement appuyée par déclai-

ration sous serment, qu'elle jugera nécessaire aux fins de déterminer si oui ou non le bénéfice de la Propriété de ces actions d'actionnaires de cet actionnaire réside dans une personne autorisée, ou si cette inscription conduira à la propriété bénéficiaire de ces actions par une personne non autorisée; et

C. - refuser d'accepter le droit de vote de toute personne non autorisée à toute assemblée des actionnaires de la Société; et

D. - s'il apparaît à la Société que toute personne non autorisée, seule ou conjointement avec une autre personne, a le bénéfice de la propriété des actions, enjoindre cet actionnaire de vendre ses actions et de fournir à la Société la preuve de la vente endéans trente (30) jours à compter de l'avis. Si cet actionnaire ne se conforme pas à cette injonction, la Société peut procéder ou faire procéder au rachat obligatoire de l'ensemble des actions détenues par un tel actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (l'«Avis de Rachat») à l'actionnaire détenant les actions ou apparaissant au Registre d'Actionnaires comme le propriétaire des actions devant être rachetées, spécifiant les actions à racheter ainsi qu'indiqué ci-avant, la façon dont le Prix de Rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

Un tel avis peut être signifié à l'actionnaire par l'envoi de ceci par lettre recommandée adressée à cet actionnaire à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société.

Immédiatement après la fermeture des bureaux à la date indiquée dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans cet avis et son nom sera rayé du Registre des Actions des actionnaires.

(2) Le prix auquel chaque action doit être rachetée (le «Prix de Rachat») sera un montant basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par action au Jour d'Evaluation déterminé pour le rachat d'actions.

(3) Le paiement du prix d'achat sera mis à la disposition de l'ancien propriétaire de ces actions normalement dans la monnaie fixée par le Gérant pour le paiement du prix de rachat des actions de la Société et sera déposé pour paiement au propriétaire par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (comme spécifié dans l'Avis de Rachat), après détermination définitive du prix de rachat. Dès signification de l'Avis de Rachat comme indiqué ci-avant, l'ancien propriétaire n'aura plus aucun intérêt dans ces actions ou dans chacune d'entre elles, ni aucune action contre la Société ou ses avoirs à cet égard, à l'exception du droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) auprès d'une telle banque. Aucun des fonds à recevoir par un actionnaire en vertu de ce paragraphe, mais non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ne pourra être réclamé et reviendra à la Société. Le Gérant a le pouvoir en temps voulu de prendre toutes les mesures nécessaires à ce retour et autoriser cette action pour le compte de la Société.

Art. 12. Comptabilité et Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire (la «VNI») d'une Action est calculée en divisant l'actif net par le nombre d'Actions en circulation. La VNI est égale à la différence entre l'actif et le passif. La VNI par Action sera calculée dans la valeur de référence de chaque Compartiment et Catégorie d'Actions.

La VNI des Actions de la Société sera calculée et déterminée par l'Administrateur. Une déclaration mensuelle de l'actif net doit être remise au Dépositaire et une fois par an comparée aux comptes annuels de la Société visés par le Rapport du Réviseur.

La VNI d'une action sera arrondie vers le haut ou le bas à l'unité la plus proche de la devise actuelle de la monnaie de référence de la Société. La VNI de la Société sera calculée en USD.

Dans le cadre du calcul de la VNI, l'Administrateur peut consulter et est en droit de s'appuyer sur les conseils des dépositaires et courtiers de la Société.

La VNI par Action de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est déterminée à la fréquence prévue par le Supplément concerné du Prospectus ou tout au moins une fois par mois le dernier jour ouvrable de chaque mois (chacun de ces jours doivent être décrits comme "Jour d'Evaluation"), sauf décision contraire dans le Supplément concerné du Prospectus. Tous les Jours Ouvrables, le Gérant peut décider de déterminer une Valeur Nette d'Inventaire à utiliser uniquement à des fins d'information. La Valeur Nette d'Inventaire sera exprimée dans la devise de référence du Compartiment. La devise de référence de la Société est l'USD.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Catégorie est déterminée en divisant la valeur de l'actif total de ce Compartiment entièrement attribuables à cette Catégorie moins les engagements de ce Compartiment entièrement attribuables à cette Catégorie par le nombre total d'Actions de cette Catégorie en circulation au Jour d'évaluation concerné.

Les actifs de la Société, en ce qui concerne chaque Compartiment, sont réputés comprendre:

- a) Toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courant sur celles-ci;
- b) Toutes les factures et billets payables à vue et les comptes (y compris le produit des titres vendus mais non livrés);
- c) Toutes les obligations, notes, certificats de dépôt, parts, actions, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers, les parts ou actions de fonds ou d'OPC et autres actifs similaires détenus par la Société;

d) Tous les dividendes d'actions, des dividendes et distributions à recevoir par la Société dans la mesure où les informations à ce propos sont raisonnablement à la disposition de la Société;

e) Tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt détenus par la Société, sauf dans la mesure où ils sont compris ou reflétés dans le montant de ces avoirs;

f) Les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

g) La valeur de liquidation de tous les contrats à terme et options de vente et d'achat pour lesquelles la Société a une position ouverte;

h) Tout montant emprunté au nom de chaque Compartiment et sur une base permanente, à des fins d'investissement;

i) Tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées à l'avance.

La Société, à sa discrétion, peut autoriser une autre méthode d'évaluation à utiliser si elle estime qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impraticables ou inadéquates, la Société est autorisée, avec prudence et de bonne foi, à suivre d'autres règles afin de parvenir à une juste évaluation des actifs de la Société.

Les engagements de la Société par rapport à chaque Compartiment seront réputés comprendre:

a) Tous les emprunts, factures et comptes à payer;

b) Tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais cumulés pour s'engager dans ces prêts);

c) tous frais administratifs courus ou exigibles;

d) Toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes obligations contractuelles échues pour le paiement d'argent ou de biens;

e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et le revenu encourus au Jour d'Evaluation, tel que déterminé en temps voulu par la Société, et d'autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par la Société;

f) Tous les autres passifs de la Société de quelque nature qu'ils soient, à l'exception des engagements représentés par des Actions de la Société.

Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société prendra en compte tous les frais à payer et tous les frais encourus par la Société, qui comprennent notamment les honoraires et les dépenses détaillées dans la section «Frais et dépenses» du Prospectus.

La valeur de l'actif doit être déterminée conformément aux dispositions énoncées dans le Prospectus.

Art. 13. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'émission et de rachat d'Actions. Le Gérant a le droit de reporter ou (temporairement) de suspendre (i) le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et / ou (ii) l'émission d'Actions et / ou (iii) le rachat d'Actions et / ou (iv) le paiement de tout produit de rachat, si, à son avis, il est dans l'intérêt de la Société de le faire, y compris, mais sans s'y limiter, si l'un des événements suivants s'est produit et continue de se produire:

a) une bourse de valeurs ou marché inter-courtier organisé sur lesquels une partie importante des actifs de la Société est régulièrement cotée ou négociée est fermé (sauf jours fériés) ou les échanges y ont été limités ou suspendus;

b) à la suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou de toute circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, l'exécution des investissements de la Société n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans être préjudiciable aux intérêts des actionnaires;

c) il n'est, à titre d'exemple de circonstances exceptionnelles, pas raisonnablement possible de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire de manière exacte et régulière; ou

d) en raison de restrictions à l'échange ou autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendues impraticables ou les achats et ventes des investissements de la Société ne peuvent être effectués à des taux de change normaux.

Si par rapport à c) ci-dessus l'impossibilité de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire est causée par une défaillance d'un ou plusieurs investissements sous-jacents, le droit de suspendre les rachats ne s'applique qu'à cette portion particulière d'actifs de la Société. Nonobstant ce qui précède, la Société ne sera pas libérée de son obligation de prendre des mesures à l'égard des actifs non affectés qu'elle devrait normalement exécuter la suite d'une demande de rachat dûment signée. Toutefois, afin de calculer une Valeur Nette d'Inventaire, la valeur de ces investissements sous-jacents à l'origine des difficultés peuvent, pour des raisons de faisabilité, descendre à zéro.

Le Gérant avisera les actionnaires de toute déclaration de suspension (i) du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et / ou (ii) d'émission d'Actions et / ou (iii) le rachat d'Actions; et / ou (iv) du paiement de tout produit du rachat et de la cessation de toute période de suspension.

Aucune Action ne sera émise ou rachetée au cours de la période de suspension. Un actionnaire peut retirer sa demande de rachat pendant une période de suspension (mais pas autrement). Si une demande de rachat n'est pas retirée, les rachats seront effectués sur le premier jour d'évaluation suivant la levée de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 14. Le Gérant. La Société sera administrée par l'actionnaire commandité Puzzle Niche S.à r.l.

Le Gérant ne peut être révoqué sans son consentement. Dans le cas de sa révocation, le Gérant doit s'assurer que les Actions de Commandité soient transférées à un successeur et prendre toutes les mesures afin que ce transfert devienne effectif.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, dans la mesure où ces pouvoirs ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant de la Société se réunit au siège social de la Société en vue de délibérer sur toutes les mesures nécessaires à la gestion telles que notamment l'approbation des projets d'investissement importants. Des procès-verbaux sont rédigés pour chaque réunion de Gérants et doivent être signés par le Président et le Secrétaire de la réunion.

Les associés commanditaires n'ont pas le droit de s'immiscer dans la gestion de la Société. Les droits des actionnaires commanditaires sont limités à leurs droits à l'assemblée générale.

La Société ne sera pas dissoute par le fait que le Gérant est dissout, déclaré en faillite ou perd sa capacité juridique.

Art. 15. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité est indéfiniment responsable des obligations de la Société dans la mesure où la Société est incapable de respecter ces obligations.

Les associés commanditaires sont responsables des pertes et du passif de la Société jusqu'à concurrence du montant de leur contribution respective.

Art. 16. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration au sein de l'objet social, en conformité avec la politique d'investissement telle que déterminée à l'article 19 des présents statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Art. 17. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature du représentant légal du Gérant ou par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui tel pouvoir a été délégué par le Gérant.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs pour effectuer des actes en vue de la politique et des objectifs d'entreprise à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui n'ont pas besoin d'être membres du Gérant et qui auront les pouvoirs déterminés par le Gérant et qui peuvent, si le directeur l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Les pouvoirs ainsi délégués en ce qui concerne la gestion journalière sont pris en charge par le délégué au siège social de la Société.

Art. 19. Politiques d'investissement et Restrictions. Le Gérant, sur la base du principe de diversification des risques, a le pouvoir de déterminer la politique et la stratégie d'investissement de la Société et la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans la limite des restrictions qui doivent être définies par le Gérant en conformité avec la loi du 13 février 2007, ou être fixées dans les lois et règlements des pays où les actions sont offertes à la vente au public, ou doivent être adoptées en temps voulu par résolutions du Gérant et telles que décrites dans le Prospectus faisant référence à l'offre des actions et dans les Suppléments de celui-ci.

Art. 20. Gestionnaire d'actifs. Le Gérant de la Société peut nommer un gestionnaire d'actifs (ci-après le "Gestionnaire d'Actifs") qui doit assister la Société à l'égard de la politique d'investissement de la Société énoncée à l'article 19 des présents statuts et dans le Prospectus.

Art. 21. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants, cadres ou employés de la Société ont un intérêt, ou est un administrateur, associé, cadre ou employé de telle autre société ou entreprise. Tout gérant ou cadre de la Société qui est administrateur, cadre ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne doit pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur toutes questions relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Dans le cas où tout gérant ou cadre de la Société aurait dans une quelconque affaire de la Société un intérêt contraire aux intérêts de la Société, ce gérant ou cadre doit faire savoir au Gérant ce conflit d'intérêt et ne doit pas délibérer ou voter sur une telle transaction, et cette transaction et l'intérêt du gérant ou du cadre seront reportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «conflit d'intérêts», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations avec ou sans intérêts en toutes matières, situation ou transaction impliquant le promoteur, le Gestionnaire d'Actifs, le conseiller en investissements, le Dépositaire, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité juridique ainsi que déterminé en temps voulu par le Gérant, à sa discrétion.

Art. 22. Réviseurs. Les données comptables dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un auditeur indépendant («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Gérant et rémunéré par la Société.

Titre IV. Assemblées générales - Exercice social - Distributions

Art. 23. Représentation. L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lient tous les actionnaires de la Société.

Art. 24. Assemblées Générales. L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le Gérant.

L'assemblée générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg-Ville, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin de chaque année à 11 heures 00.

Si ce jour est un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant conformément à un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire inscrit à l'adresse de l'actionnaire figurant dans le registre des actionnaires. L'envoi de l'avis aux actionnaires inscrits ne doit pas être prouvé lors de la réunion. L'ordre du jour doit être préparé par le Gérant.

Si aucune publication n'est faite, les convocations aux actionnaires doivent être envoyées par courrier recommandé uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour assister à toute assemblée des actionnaires.

Les points traités lors de toute assemblée générale sont limités aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces questions.

Chaque action indépendamment de la Valeur Nette d'Inventaire par action donne droit à une voix, en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents statuts. Seules les actions entières donnent droit de vote. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui ne doit pas être un actionnaire et qui peut être un gérant de la Société.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Aucune décision ne peut être valablement prise lors d'une assemblée générale si elle n'est pas approuvée par l'actionnaire commandité.

Les actionnaires de la Catégorie ou des Catégories émises dans tout Compartiment peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions ayant trait uniquement à ce Compartiment.

En outre, les actionnaires de toutes Catégories peuvent, à tout moment, tenir des assemblées générales pour décider de toutes questions ayant trait uniquement à cette Catégorie.

Les dispositions du présent article 24, paragraphes 1, 4, 6, 7, 8 et 9 s'appliquent à ces assemblées générales.

Sauf disposition contraire prévue par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 25. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de Janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de Décembre de la même année.

Art. 26. Distributions. Conformément au Prospectus, la Société ne versera aucun dividende. Aucune distribution ne sera faite pour les Actions ou Actions de Commandité, le bénéfice net ordinaire et plus-values réalisées étant accumulés et réinvestis au profit des actionnaires du Compartiment concerné.

En tant que tel, la Société effectue une accumulation obligatoire

Dans ce contexte, la Société appliquera et exécutera la méthode d'égalisation des revenus.

Titre V. Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne tel que défini par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après dénommé le «Dépositaire»).

Le Dépositaire remplira les fonctions et responsabilités prévues par la loi du 13 Février 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant doit faire tous ses efforts pour trouver un remplaçant endéans deux mois à compter de la prise d'effet d'un tel retrait. Le Gérant peut résilier la nomination du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un dépositaire successeur ait été nommé pour agir à sa place.

Art. 28. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'assemblée générale aux conditions de quorum légal, de majorité et d'approbation par l'associé commandité.

Lorsque le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents statuts, la question de la dissolution de la Société doit être soumise à l'assemblée générale par le Gérant. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à la majorité simple des voix des actions représentées à l'assemblée sous réserve toutefois de l'approbation de l'associé commandité.

La question de la dissolution de la Société sera en outre soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est inférieur au quart du capital minimum fixé par l'article 5 des présents statuts; dans un tel cas, l'assemblée générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les votes des actionnaires détenant un quart des actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers ou à un quart du minimum légal, selon le cas.

Le Gérant peut généralement mettre fin à tout Compartiment et à toute Catégorie par avis préalable de trois (3) mois à tous les actionnaires de ce Compartiment et de cette Catégorie sans donner de raison ou à tout autre moment et avec un tel préavis lorsque le Gérant pense que ceci est dans le meilleur intérêt des actionnaires à la lumière des conditions actuelles du marché, à condition toutefois que, en aucun cas, ces actionnaires ne reçoivent un préavis de moins de 30 jours. Dès cessation, les Actions de ce Compartiment et de cette Catégorie seront rachetées par la Société au Prix de Rachat par action calculé au du Jour de Rachat indiqué dans l'avis de rachat. La Société et le Compartiment concerné peuvent être liquidés à tout moment en particulier si des changements importants économiques et / ou politiques ont eu lieu depuis que la Société et / ou le Compartiment ont été créés.

La liquidation de la Société est obligatoire dans les cas suivants:

- a) lorsque la nomination du Dépositaire a été dénoncée et aucun nouveau dépositaire n'a pas été nommé dans les deux (2) mois ou durant la période contractuelle;
- b) lorsqu'une procédure d'insolvabilité est engagée contre le Gestionnaire d'Actifs (si applicable) ou le Gérant, ou soit le Gestionnaire d'Actifs (si applicable) soit le Gérant est liquidé, à moins que la gestion de la Société ou du Compartiment concerné ne soit transféré à un autre Gestionnaire d'Actifs ou Gérant;
- c) lorsque les actifs de la Société demeurent en dessous du quart de la limite minimum de l'équivalent en dollars américains de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) pour une période supérieure à six (6) mois;

S'il survient une situation qui conduit à la dissolution anticipée de la Société et / ou d'un Compartiment, l'émission et le rachat des actions doivent être suspendues. Les Actions peuvent être rachetées à une date proche de la date de liquidation; dans ce contexte, l'inclusion des coûts de liquidation et donc leur répartition entre tous les actionnaires qui étaient actionnaires de la Société au moment où la résolution de liquidation est devenue valable, doit être garantie.

Le Dépositaire doit distribuer le produit de la liquidation, déduction faite des frais et honoraires, entre les actionnaires du Compartiment concerné au prorata de leur créance conformément aux instructions émises par le Gérant ou par des liquidateurs désignés par le Gérant lui-même ou par le Dépositaire d'un commun accord avec les autorités de surveillance. Le dépositaire doit déposer tout produit net de liquidation qui n'a pas été collecté par les actionnaires une fois la procédure de liquidation terminée pour le compte des actionnaires auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg où ces montants doivent être confisqués, à moins qu'ils ne soient réclamés endéans le délai légal. Les actionnaires, leurs héritiers, créanciers ou ayants droit ne peuvent ni exiger la dissolution anticipée de la Société ou d'un Compartiment, ni la séparation de ces derniers.

Le Gérant peut décider de fusionner tout Compartiment avec un autre Compartiment. Une telle fusion n'est possible que dans la mesure où la politique d'investissement du Compartiment absorbant ne contrevient pas à la politique d'investissement du Compartiment absorbé. La fusion est réalisée de façon semblable à une dissolution du Compartiment absorbé et à un transfert simultané de ses actifs nets à l'organisme d'investissement absorbant. Les actionnaires reçoivent des actions de l'organisme d'investissement absorbant dont le nombre est calculé sur la base de la valeur des participations des actionnaires dans les organismes d'investissement respectifs au moment de la fusion. Les fractions restantes peuvent être payées en espèces.

Les actionnaires seront informés par écrit de la résolution du Gérant de fusionner des Compartiments.

Les actionnaires du Compartiment absorbé ont le droit de se retirer de la Société sans encourir de coûts dans les trente (30) jours en échange de tout ou partie de leurs actions à la Valeur Nette d'Inventaire par action.

Tous les coûts associés à une fusion de Compartiments seront supportés par le(les) actionnaire(s) du Compartiment concerné.

Art. 29. Modifications des statuts. Ces statuts peuvent être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à condition que le Gérant vote en faveur d'une telle modification.

Art. 30. Déclaration. Les mots de genre masculin englobent également le genre féminin, les mots désignant les personnes ou actionnaires englobent également les sociétés, partenariats, associations et tout autre groupe organisé de personnes constitué ou non.

Les termes non définis dans ces Statuts auront la signification qui leur est attribué dans le Prospectus.

Art. 31. La loi applicable. Tous les points non réglés par les présents statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi du 13 février 2007, ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la transformation de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Treizième résolution

Les actionnaires ont résolu de nommer l'actionnaire commandité de la Société, Puzzle Niche S.à r.l. Gérant de la Société (le «Gérant»).

Les actionnaires ont par ailleurs décidé que Gérant ne peut être révoqué sans son consentement et que, dans le cas de sa révocation, le Gérant doit s'assurer que les Actions de Commandité soient transférées à un successeur et prendre toutes les mesures afin de rendre ce transfert effectif.

Quatorzième résolution

Les actionnaires ont résolu de nommer Grant Thornton Lux Audit S.A. en tant que Réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011.

Quinzième résolution

Les actionnaires ont décidé d'autoriser le Gérant de la Société à modifier le registre des actionnaires de la Société et, en général, de prendre toutes les mesures nécessaires liées aux résolutions devant être prises en conformité avec le présent procès-verbal.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, s'agissant des dispositions de l'article 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915 que les exigences de l'article 26 sont remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire des personnes comparantes, représentées comme dit, le mandataire de la comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. IMGRUND, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1637. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151875/1530.

(100174630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Zephyr Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.830.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010152138/13.

(100173801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/11/2010. Signature.

Référence de publication: 2010152140/10.

(100175077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/11/2010. Signature.

Référence de publication: 2010152141/10.

(100175079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Agat Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.214.

Dépôt complémentaire au dépôt N°L100041863.04 du 24/03/2010

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AGAT RE

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2010152150/13.

(100174464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

"FIDUCIAIRE DE L'OUEST" ATHENA S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Près.

R.C.S. Luxembourg B 74.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17/11/2010. Signature.

Référence de publication: 2010152142/10.

(100175081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

A & D Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4783 Pétange, 19, rue Jean Waxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 103.438.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2010152143/11.

(100174550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Agence Immobilière Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.
R.C.S. Luxembourg B 50.368.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152144/11.

(100174565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Atelier Carrelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 34, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 140.628.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152146/10.

(100174804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Alutashop.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 125.333.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152155/10.

(100174652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Ambiente Da Cruz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 8, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 97.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMBIENTE DA CRUZ S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010152156/12.

(100174549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Arguedas S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 112.792.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARGUEDAS S.A.-SPF

Signature

Référence de publication: 2010152157/11.

(100174776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Art Deco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 122.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152158/10.

(100174807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Atelier Olivier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 12, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 60.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152160/10.

(100174936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

AVL Diffusion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 119.965.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152161/10.

(100174795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bereleptik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.290.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152163/15.

(100174704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Couleur Café S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 1, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 147.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Ettelbruck, le 4 novembre 2010.
 Pour COULEUR CAFE S.A.
 FIDUPHAR SA
 Signatures

Référence de publication: 2010152195/13.

(100174468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Everest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
 R.C.S. Luxembourg B 52.098.

—
 DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents (le "Mandataire"), agissant selon une autorisation spéciale du conseil d'administration de la Société du 18 octobre 2010.

Ladite résolution restera, après avoir signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le Mandataire déclare et demande au notaire ce qui suit:

I. EVEREST FUND, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 52.098, a été constituée suivant acte notarié, en date du 31 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés C numéro 516 de 1995.

II. Le Mandataire prie le notaire d'acter que conformément à l'article 133 (6) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée, (la "Loi de 2002"), la liquidation du dernier compartiment de la Société entraîne la liquidation de la Société;

III. Le Mandataire prie le notaire de constater que, étant donné que l'unique compartiment de la Société a été liquidé en date du 8 décembre 2009, le Conseil d'Administration décide à cette même date d'approuver la dissolution de la Société avec effet immédiat;

IV. Au vu des considérations susmentionnées aux points II et III, le Mandataire, pour le compte du conseil d'administration, demande au notaire de constater la dissolution de la Société;

V. Le notaire soussigné attire l'attention du Mandataire sur le fait que, compte tenu de l'absence ou de nomination formelle d'un liquidateur, le conseil d'administration pourra être considéré comme liquidateur vis-à-vis des tiers, (conformément à l'article 143 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée).

VI. Les livres sociétaires et les comptes de la Société seront gardés pour une période de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le Mandataire soussigné a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47807. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153220/39.

(100175813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Beryss S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
 R.C.S. Luxembourg B 67.023.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152164/10.

(100174809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bessonnat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 104.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BESSONNAT S.A.
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010152165/12.
(100174968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Le bilan et annexes au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152166/10.
(100174923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bio-Products and Bio-Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.891.

Le bilan et annexes au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152167/10.
(100174925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Bois Parren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 18.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOIS PARREN S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2010152176/12.
(100174615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

BMHRE 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.552.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152168/11.
(100175043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.771.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2010

1. Monsieur Cédric BRADFER a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une période indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toute circonstance par la signature conjointe avec un gérant A.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Aequitas Europe 2 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010152367/17.

(100175584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

BMHRE 2, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.554.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152169/11.

(100175045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

BMHRE 3, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.555.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152170/11.

(100175046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Britcastle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.832.

—
Extrait sincère et conforme des décisions circulaires du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date 13 octobre 2010

«.....

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société. »

Bertrange, le 13 octobre 2010.

Pour BRITCASTLE INVEST S.A.

Référence de publication: 2010152445/16.

(100175524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152192/10.

(100174918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152193/10.

(100174926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 58.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010152194/10.

(100174930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

CR Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 6, avenue des Archiducs.
R.C.S. Luxembourg B 45.413.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN SARL

Signature

Référence de publication: 2010152196/11.

(100174574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Cameron Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.711.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of October,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON Lux III S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 441;

Cameron International Corporation, a Delaware corporation, with its principal address at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston, Texas 77027, USA and with registration number 76-0451843; and

Cameron Solutions Inc., a Delaware corporation, with its principal address at 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston, Texas 77027, USA.

Each duly represented by Me Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given in Luxembourg on October 28, 2010.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, CAMERON Lux III S.à r.l., Cameron International Corporation and Cameron Solutions Inc., are all the partners of Cameron Lux V S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 155 711 and Companies and incorporated by a deed of Me Bettingen on September 27, 2010, not yet published in Mémorial C (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended by three deeds of the undersigned notary on September 30, 2010, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of article 7 of the Articles of incorporation of the Company in order to insert the following after the first sentence in the third paragraph: "Class B Parts of the Company may be stapled to instruments, convertible or not, issued by the Company, as the case may be. Such stapling could be governed by a separate, legally binding agreement.";

2. Amendment of the third paragraph of article 7 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed modification.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to insert after the first sentence in the third paragraph: "Class B Parts of the Company may be stapled to instruments, convertible or not, issued by the Company, as the case may be, in accordance with article 189 August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time. Such stapling could be governed by a separate, legally binding agreement".

Second resolution

The partners resolve to amend the third paragraph of article 7 of the bylaws of the Company in order to insert a second sentence. As a result, article 7 now reads as follows:

Art. 7. "The corporate capital of the company is set at three hundred thirty six million five hundred twenty thousand six hundred and fifty Euros (Eur 336,520,650.-) divided into:

- Six million one hundred twenty five thousand three hundred fifty-six (6,125,356) Class A Parts having a par value of fifty euro (EUR 50.-) each ("Class A Parts");

- six hundred and one thousand eight hundred and seventy-two (601,872) Class B parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class B Parts"),

- seventy-five (75) Class D parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class D Parts"); and

- three thousand one hundred and ten (3,110) Class E parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.00) each ("Class E Parts")

Unless the context indicates otherwise, the term "Parts" as used in these Articles of Incorporation shall refer collectively to the Class A, Class B parts, Class D and Class E Parts.

Parts may be issued with a share premium. Class B Parts of the Company may be stapled to instruments, convertible or not, issued by the Company, as the case may be, in accordance with article 189 August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time. Such stapling could be governed by a separate, legally binding agreement.

The respective holders of Class A, Class B, Class D and Class E parts shall be entitled to the same rights and obligations in respect of dividends and liquidation and more particularly:

Current dividend distributions will be made to each class (A, B, D or E) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

Liquidating distributions will be made to each class (A, B, D or E) in accordance with the total share capital plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the company;

It being understood that:

If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

The respective holders of Class A, Class B, Class D and Class E parts shall vote at the partners meeting of each class of parts.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its Parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of parts or other distribution to any class of parts is limited to the amount of issue premiums of that class of parts."

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand Euros (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Cameron Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-2449 Luxembourg, 26 Boulevard Royal et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 441,

Cameron International Corporation, une société régie par le droit du Delaware ayant son siège social 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston, Texas 77027, USA and with registration number 76-0451843 et

Cameron Solutions Inc., une société de droit Delaware ayant son siège social 1333 West Loop South, Suite 1700, Houston, Texas 77027

Chacune représentée par Me Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu de procurations données le 28 octobre 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, Cameron Lux III S.à r.l., Cameron International Corporation et Cameron Solutions Inc. sont les associés de Cameron Lux V S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155 711, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 septembre 2010 non encore publié au Mémorial C, ("la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à trois reprises suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 septembre 2010, non encore publiés au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 7 des statuts par l'ajout d'une phrase au troisième paragraphe précisant que: "Les Parts Sociales de Classe B de la Société peuvent être liées à des instruments, convertibles ou non, émis par la Société, au cas par cas. Ce lien pourra être régi par un contrat séparé."

2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter la modification proposée.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'ajouter une seconde phrase au troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société précisant que: "Les Parts Sociales de Classe B de la Société peuvent être liées à des instruments, convertibles ou non, émis par la Société, au cas par cas, dans le respect des dispositions de l'article 189 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce lien pourra être régi par un contrat séparé."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le troisième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour y ajouter une seconde phrase, lequel article 7 sera désormais comme suit:

Art. 7. "Le capital social de la société est fixé à trois cent trente six millions cinq cent vingt mille six cent cinquante Euros (EUR 336.520.650,-) divisé en:

- six millions cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-six (6.125.356) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune ("Parts de Classe A");
- six cent un mille huit cent soixante douze (601.872) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune ("Parts de Classe B");
- soixante-quinze (75) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune ("Parts de Classe D");
- trois mille cent dix (3.110) parts sociaux de classe E ayant une valeur nominale de CINQUANTE (EUR 50.00) chacune ("Parts de Classe E")

Toutes les parts de Classe A, de Classe B, de Classe D et de Classe E ont été entièrement libérées.

A moins que le contexte n'en dispose autrement, le terme "parts" tel qu'utilisé dans les présents statuts se réfère aux Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe D et aux Parts de Classe E.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission. Les Parts Sociales de Classe B de la Société peuvent être liées à des instruments, convertibles ou non, émis par la Société, au cas par cas, dans le respect des dispositions de l'article 189 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce lien pourra être régi par un contrat séparé.

Les détenteurs de Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe D et de Parts de Classe E bénéficient des mêmes droits et obligations quant aux dividendes et à la liquidation et plus particulièrement:

- les distributions de dividendes seront effectuées en faveur de chaque classe (A, B, D ou E), selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société;
- les distributions au moment de la liquidation seront effectuées en faveur de chaque classe (A, B, D ou E) selon la somme totale du capital et de la prime d'émission de cette classe par rapport au montant total du capital et de la prime d'émission de la société.

Etant entendu que:

- Si une classe de parts reçoit une distribution de prime d'émission de sa classe, cette distribution ne donnera pas automatiquement droit aux autres classes de parts de recevoir une distribution de prime de leur classe;
- Si une classe de parts reçoit une distribution de dividendes, il ne sera pas automatiquement accordé aux autres classes de parts de recevoir une distribution de dividende.

Les détenteurs de Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe D et de Parts de Classe E jouissent du droit de vote à l'assemblée des associés de chaque classe de parts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit selon les dispositions légales luxembourgeoises.

Le Conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil de gérance en vue de compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution excepté le fait que la prime d'émission à utiliser pour compenser des moins values réalisées ou latentes ainsi que pour permettre le paiement de dividendes à toute classe de parts devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe de parts en question."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Leatitia Borucki, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 09 novembre 2010. LAC/2010/49150. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 novembre 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010152972/185.

(100175413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Dapec, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 28.408.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de la société DAPEC S.à .r.l., dont le siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance, a été dénoncé en date du 14 juin 1995 et a nommé juge-commissaire M. Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Stéphane EBEL, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 5 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Me Stéphane Ebel

Le liquidateur

Référence de publication: 2010152198/18.

(100175175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Décolampe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 11, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 81.817.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152199/11.

(100174577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

H & R S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 5, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 78.246.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152231/15.

(100174693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

DSA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue Saint Michel.

R.C.S. Luxembourg B 80.178.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010152202/10.

(100174788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Entreprise de Constructions PARISOTTO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4238 Esch-sur-Alzette, 11, rue Léon Metz.

R.C.S. Luxembourg B 29.959.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010152203/13.

(100174677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 18.698.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152204/11.

(100174561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Exklusiv Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 134.425.

Les comptes annuels au 30. Juni 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Exklusiv Portfolio SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010152205/12.

(100174527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Electricité Générale Cardoso et Loureiro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.973.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2010152206/11.

(100174572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Etablissement Osch et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETABLISSEMENT OSCH ET FILS S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010152207/12.

(100174554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES LUXEMBOURG S.A.

2, rue Eucosider / BP 16 / L-4701 PETANGE

Guillaume LÉBOUCHER

Directeur

Référence de publication: 2010152208/14.

(100174546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES LUXEMBOURG S.A.

2, rue Eucosider / BP 16 / L-4701 PETANGE

Guillaume LÉBOUCHER

Directeur

Référence de publication: 2010152209/14.

(100174548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Hammer Logistik A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 65.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16 novembre 2010.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2010152233/14.

(100174651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.397,20.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 8 Novembre 2010 de la société London Acquisition Luxco S.à r.l. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

- Election de Joanna Alwen Harkus, née le 21 Juillet 1979 à Brighton, Royaume-Uni, et ayant pour adresse professionnelle, 20, Old Bailey, Londres EC4M 7LN, comme nouvelle Gérante pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} Septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

London Acquisition Luxco S.à r.l.
Frank Welman
Gérant

Référence de publication: 2010153997/17.

(100175734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Seamer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.331.

Suite au transfert de parts intervenue en date du 06 juillet 2010 entre Candover Partners Limited et Candover Investments plc., il résulte que:

- Candover Partners Limited., domicilié 20 Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 1517104 auprès du registre des commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, ne détient plus de part de la Société.

- Candover Investments plc, 20 Old Bailey EC4M 7LN, Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 1512178 auprès du registre des commerce et des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, détient:

1.250.000 parts sociales d'une valeur de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010154032/20.

(100175647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.

StarLease Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.182.

Hiermit trete ich von meinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft StarLease Capital S.A. mit Wirkung zum 26. Juli 2010 zurück.

9. Juli 2010.

Heike Kubica.

Référence de publication: 2010154027/10.

(100175578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2010.
